



2010-2013

Programme politique financière Planification financière

Ville de
Neuchâtel



Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant le programme politique et la planification des dépenses d'investissements 2010 - 2013

(Du 12 octobre 2009)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 157 du Règlement général de la commune de Neuchâtel, du 17 mai 1972, nous vous adressons notre rapport d'information relatif au programme politique pour les années 2010-2013. Conformément aux dispositions réglementaires, ce document est accompagné de la planification financière des investissements concernant les projets d'équipement et d'entretien dont nous souhaitons la réalisation durant cette période.

Le présent rapport constitue le deuxième programme politique présenté à votre Autorité. C'est en effet le 3 février 2003 que la modification de l'article 157 du Règlement général a été adoptée par le Conseil général, par 18 voix sans opposition, suivant en cela une proposition unanime de la commission spéciale de 15 membres, chargée d'étudier la révision partielle du Règlement général de la commune de Neuchâtel. Ce nouveau document s'inscrit dans l'esprit qui a présidé à l'acceptation, le 16 janvier 2006, par 34 voix sans opposition, du précédent programme pour les années 2006 à 2009. Rappelons également qu'il s'agit d'un outil qui facilite le travail de l'Administration et complète, dorénavant, la planification financière des investissements, traditionnellement élaborée à votre intention depuis la période législative 1967-1971.

Nous vous remercions de bien vouloir en prendre acte et vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 12 octobre 2009

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La présidente,

Le chancelier,

Françoise Jeanneret

Rémy Voirol

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| A. Programme politique | |
| I Introduction | 5 |
| II Bilan du programme politique 2006-2009 | 7 |
| III Les grands axes de développement | 7 |
| 1 Cohésion sociale | 7 |
| 1.1 Bilan | 7 |
| 1.2 Enjeux et défis | 9 |
| 1.3 Actions | 11 |
| 2 Politique de l'environnement | 14 |
| 2.1 Bilan | 14 |
| 2.2 Enjeux et défis | 15 |
| 2.2.1 L'énergie | 15 |
| 2.2.2 La mobilité durable | 16 |
| 2.2.3 Aménagement du territoire | 16 |
| 2.2.4 L'environnement et le développement durable | 17 |
| 2.3 Actions | 18 |
| 2.3.1 Energie | 18 |
| 2.3.2 Mobilité | 20 |
| 2.3.3 Aménagement du territoire | 20 |
| 2.3.4 Environnement | 21 |
| 2.3.5 Développement durable | 23 |
| 3 Entretien du patrimoine (bâti et non bâti) | 23 |
| 3.1 Bilan | 23 |
| 3.2 Enjeux et défis | 24 |
| 3.2.1 Patrimoine immobilier financier | 24 |
| 3.2.2 Patrimoine immobilier administratif | 25 |
| 3.2.3 Patrimoine domanial | 25 |
| 3.2.4 Réseau routier et réseau de mobilité douce | 25 |
| 3.2.5 Patrimoine forestier | 25 |
| 3.2.6 Patrimoine public | 26 |
| 3.3 Actions | 26 |

| | | |
|-------------|--|-----------|
| 4 | Politique d'agglomération | 28 |
| 4.1 | Bilan | 28 |
| 4.2 | Enjeux et défis | 30 |
| 4.3 | Actions | 30 |
| 4.3.1 | Processus d'étude en vue de fusions de communes sur le Littoral | 30 |
| 4.3.2 | Collaborations bilatérales sectorielles | 31 |
| 4.3.3 | Respect et mise en œuvre des contrats d'agglomération RUN | 31 |
| 4.3.4 | Fonctionnement des commissions régionales | 32 |
| 5 | Finances et développement économique | 33 |
| 5.1 | Bilan | 33 |
| 5.2 | Enjeux et défis | 34 |
| 5.3 | Actions | 35 |
| IV | Communication | 37 |
| V | Conclusion | 38 |
| | B. Planification des dépenses d'investissements 2010-2013 | |
| I. | Introduction | 39 |
| II. | Historique : la planification 2006-2009 | 40 |
| 1. | Effet sur l'endettement | 41 |
| 2. | Evolution de la charge d'intérêts | 41 |
| III. | Planification 2010 – 2013 | 42 |
| 1. | Principales réalisations du patrimoine administratif | 42 |
| 2. | Principales réalisations du patrimoine financier | 44 |
| 3. | Répartition par domaine | 44 |
| 4. | Répartition annuelle | 45 |
| 5. | Financement | 45 |
| 6. | Effet sur l'endettement | 46 |
| IV. | Conclusion | 47 |
| V. | Inventaire des investissements détaillés | 47 |

Annexe : suivi des mesures du programme politique 2006-2009

A. Programme politique

I Introduction

Ambitieux et raisonnable.

C'est ainsi que l'on peut qualifier le programme politique du Conseil communal pour les années 2010 à 2013.

En 2011, Neuchâtel fêtera ses mille ans d'existence. Cet événement historique doit nous rappeler que notre ville s'est construite, développée et transformée grâce aux rêves, aux efforts et à l'engagement des générations passées au service de leur cité et du bien commun. Aujourd'hui, il appartient à la population de Neuchâtel, et particulièrement à ses Autorités, de poser les jalons du futur et de penser aux voies du développement de demain.

La crise financière et économique mondiale actuelle illustre abruptement les limites de modes de pensée basés uniquement sur le court terme et déconnectés des enjeux de développement à moyen et long termes.

Notre programme politique se veut ambitieux car il est indispensable d'avoir pour notre collectivité une perspective d'évolution durable basée sur le progrès et l'amélioration du vivre ensemble.

Il est tout aussi nécessaire d'être raisonnable car nous sommes conscients de notre responsabilité et soucieux de léguer aux générations futures une collectivité publique saine, non seulement bien gérée financièrement mais aussi basée sur des valeurs de respect, de liberté et de solidarité.

Dans un monde globalisé, force est de constater que notre ville partage un destin commun avec les autres collectivités publiques. Dès lors, les grands défis qui se présentent sont les voies qui permettront l'émergence de développements durables et bénéfiques pour tous. Là encore, il faut savoir être ambitieux, être capable de conduire le changement et innover. Il n'en demeure pas moins qu'une attitude réaliste et raisonnable est requise car les processus de transformation des structures et des habitudes humaines sont complexes, nécessitent du temps, de la détermination et de la persévérance.

Elaboré dans le courant de l'année 2009, le programme politique est le reflet de nos ambitions pour la Ville de Neuchâtel adapté, par réalisme politique, aux moyens financiers disponibles, d'une part, et à ceux prévisibles, d'autre part. Disposant d'une fortune nette de quelque 24 millions de francs à fin 2008, devant faire face à des engagements financiers qui pourraient être importants en prévision notamment de la mise en œuvre de la Caisse de pensions unique et face à une situation conjoncturelle de crise, nous vous présentons cinq axes de développement qui constituent l'ossature des réalisations de ces quatre prochaines années.

Nous affirmons que tout ce qui est souhaitable et souhaité ne pourra pas être fait et que ce qui doit l'être, devra se faire de préférence avec des partenaires publics ou privés. A deux ans de la commémoration du Millénaire de Neuchâtel cela ne saurait nous empêcher de nous concentrer sur l'essentiel, de consolider les acquis et de poursuivre notre évolution en fonction des moyens à disposition.

Les grands axes de développement ci-après constituent des lignes de force stratégiques. Ils ont été élaborés sur la base de bilans dont les conséquences ont été tirées et traduites en actions concrètes qui serviront d'étalons pour mieux mesurer l'efficacité du programme qui vous est proposé. Enfin la plupart des projets retenus trouvent leurs moyens financiers dans la planification des dépenses d'investissements 2010-2013 constituant la seconde partie de ce rapport.

Les axes de développement reflètent les défis des quatre prochaines années. Ceux-ci seront appelés à évoluer dans leur forme mais vraisemblablement peu dans la pertinence de leurs enjeux.

Une cohésion sociale renforcée pour bien vivre ensemble

L'Homme et son bien-être demeurent au centre de nos préoccupations. En effet que serait une société dans laquelle l'être humain ne pourrait évoluer ? C'est ainsi que l'accent sera porté sur la cohésion sociale. Les générations vieillissantes et le monde étudiant en plein essor feront l'objet d'une nouvelle approche. Il s'agira de porter l'effort notamment sur les liens de proximité avec la population en favorisant les rapports intergénérationnels ainsi que la qualité des prestations. Nous souhaitons également favoriser la mobilisation citoyenne au service du bien commun et pour des projets d'intérêts publics.

Une politique de l'environnement au service du développement durable

Notre ville n'a pas à rougir de son bilan environnemental. Toutefois les enjeux en matière d'énergie, de mobilité, d'aménagement du territoire ou encore de cadre environnemental sont devenus, au fil des ans, toujours plus importants. Pour cette raison, nous avons défini une politique de l'environnement au service du développement durable.

L'entretien du patrimoine, une responsabilité envers les générations futures

Une société qui n'investit plus dans son patrimoine hypothèque son avenir. C'est pourquoi nous souhaitons mettre l'accent sur l'entretien du patrimoine bâti et non bâti. Il en va de la bonne gestion du patrimoine de la ville. Cette option évitera que les générations futures soient confrontées à des investissements massifs pour rétablir une situation laissée à l'abandon. L'entretien du patrimoine est également lié à la thématique du logement et à la responsabilité de la Ville dans ce domaine.

La politique d'agglomération au cœur des enjeux de la réforme institutionnelle

La politique d'agglomération, étroitement associée à la réforme des institutions telle qu'exprimée dans le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil 07-049 « un canton, une vision » concernant la politique régionale, le Réseau urbain neuchâtelois, le TransRUN et leurs conséquences permettra, à terme, à l'agglomération neuchâteloise de se constituer. Ce projet de société à élaborer avec les communes proches, pourrait se concrétiser par certaines fusions de communes avec notre cité.

Une gestion financière de la ville par le développement économique

L'argent n'a pas d'importance, mais le manque d'argent, oui. Fort de ce constat, malgré la crise qui frappe notre cité à l'heure où nous rédigeons ce rapport, nous entendons poursuivre le développement de l'attractivité de notre ville en pérennisant, dans la mesure de ses moyens, sa dynamique commerciale, l'Université et les fleurons de la recherche, de la formation et des hautes technologies que sont, par exemple, le CSEM, ou les HES qui ont élu domicile sur le plateau de la gare.

Cinq axes stratégiques, 158 actions pour apporter des solutions aux défis de notre communauté et affronter l'avenir avec sérénité. Telle est notre ambition !

II Bilan du programme politique 2006-2009

A l'aube du programme politique 2010 – 2013, le bilan de la législature précédente est réjouissant. Sur le 83 mesures envisagées, 60 (72%) ont en effet été réalisées dans la mesure où les décisions politiques ont été prises; 9 mesures (11%) sont en cours d'exécution et 12 (15%) sont encore à l'étude et seront pour la plupart à nouveau intégrées dans les objectifs du programme politique faisant l'objet du présent rapport. Deux mesures (2%) en lien avec le projet d'accueil du siège de la Fédération internationale de gymnastique à Monruz ont été abandonnées.

Le détail du suivi des mesures est annexé au présent rapport.

III Les grands axes de développement

1 Cohésion sociale

1.1 Bilan

La croissance de la population de la ville ces dernières années est un signe encourageant. Elle doit être mise en relation avec la qualité de vie. On assiste aussi à un retour de la « campagne » à la ville notamment pour les personnes âgées. L'augmentation du parc de logements grâce aux nombreuses constructions réalisées ainsi que la proximité d'un réseau dense de commerces, de services et d'écoles supérieures, facilement accessibles grâce aux transports publics, expliquent ce développement. La densification du sol que nous avons encouragée, ainsi que la transformation du secteur industriel de la gare en zone d'habitat en sont d'autres raisons. Elles ont eu pour effet de détendre le marché du logement et d'accroître la part de la population citadine de la classe moyenne supérieure.

Néanmoins, nous devons constater que depuis une décennie et malgré la période économique favorable que nous avons connue, la nouvelle crise que nous vivons depuis 2008 a à nouveau pour effet une augmentation importante du chômage. Les réformes de l'assurance chômage n'en sont pas les seules causes. Un phénomène nouveau est apparu, à savoir la croissance du nombre de jeunes de moins de 30 ans émargeant à l'aide sociale et représentant près du quart du nombre des bénéficiaires. Des mesures ont été prises sur le plan cantonal, à la mise en œuvre desquelles nous sommes partenaires, afin de leur offrir des alternatives de formation. Les efforts de promotion économique ont aussi participé à accroître la cohésion sociale, l'emploi restant la solution la plus efficace pour éviter l'exclusion. Depuis de nombreuses années relevons que la Ville est engagée dans différents programmes de réinsertion professionnelle.

La cohésion sociale n'implique pas uniquement de disposer d'un revenu minimum, mais bien aussi de déployer des actions facilitant les possibilités de relations sociales et d'échanges, ceci de manière décloisonnée pour toutes les classes d'âges de la population, quelles que soient l'origine et le niveau social. La cohésion sociale repose aussi sur la participation de la population à la vie de la collectivité. Dans cette perspective, nous avons mis en place le programme pilote « Anim'Action » dans les quartiers de Pierre-à-Bot et de Serrières en partenariat avec la Fondation Promotion Santé Suisse, l'Institut d'ethnologie de l'Université et le Centre de Loisirs. Après une période de deux ans, en 2010, l'évaluation de l'impact de ce programme sera effectuée.

Sur la base de cette évaluation, nous vous proposerons soit son abandon ou sa poursuite, voire la réplique du programme dans d'autres quartiers.

Les crèches, les structures d'accueil, les écoles du sport, l'Atelier des musées ainsi que les activités des nombreuses associations et clubs sportifs participent aussi à la qualité de vie des habitants et répondent aux besoins tout en favorisant les contacts et en renforçant le lien social. Malgré les difficultés financières, nous sommes parvenus à maintenir ces prestations et à développer modestement certaines d'entre elles (aménagement en matière d'horaires de certaines structures d'accueil, consolidation des camps multi-sports et du Centre de découvertes sportives). Nous restons toutefois conscient du manque général de places d'accueil dans les crèches.

Par ailleurs, rappelons que durant cette législature l'Observatoire de la cohésion sociale et de la sécurité a été mis en place. Cet outil réunissant des partenaires d'horizons divers a permis d'aborder et de proposer des solutions à un certain nombre de problèmes à l'image de la violence dans les transports publics.

C'est également durant cette législature que la nouvelle loi cantonale sur la police est entrée en vigueur et que la Ville de Neuchâtel s'est vue confier des tâches importantes en matière de proximité : l'Etat a requis quant à lui les missions de police-secours. Notons entre autre sa mission exclusive de police de proximité sur le territoire communal, l'exploitation d'un guichet multifonctionnel ou encore l'enregistrement et le traitement des plaintes par le personnel de la police de la Ville. Ces prestations font l'objet d'une convention entre le Département de la Justice, de la Sécurité et des Finances (DJSF), appuyée par le Ministère public s'agissant des dossiers de plaintes et notre Conseil.

Par ailleurs selon la nouvelle loi sur la police neuchâteloise et les termes de la convention, toutes les tâches concernant police secours sont du ressort exclusif de la police neuchâteloise.

Lorsque les patrouilles de police-secours sont présentes sur le territoire communal et ne sont pas mobilisées par une intervention urgente, elles effectuent des missions dites « intercalaires » planifiées et définies par la police neuchâteloise en accord avec le commandant de la Ville. Ce système ne donne aujourd'hui pas entière satisfaction soit que lorsque la police neuchâteloise devrait être en mission intercalaire, elle est en mission d'urgence, soit qu'elle n'arrive pas à faire face aux nombreuses sollicitations des citoyens dérangés par la vie nocturne urbaine. La question de la répartition des amendes d'ordre n'a, elle, toujours pas trouvé de solution, ceci malgré les promesses du chef du DJSF de clore ce dossier à satisfaction des parties en fin de la législature cantonale précédente.

Soulignons encore que la Ville de Neuchâtel est active au sein du Conseil cantonal de la sécurité publique.

Dans notre précédent programme politique, nous avons mentionné dix-huit mesures concernant l'axe de la cohésion sociale et la plupart d'entre elles ont été réalisées. Considérant cet axe comme prioritaire, nous avons regroupé au sein d'une direction toutes les questions d'intégration (de la jeunesse, des nouveaux arrivants, des nouveaux retraités et, plus généralement, des personnes désinsérées professionnellement et socialement) ainsi que des relations entre les autorités, les associations de quartier et autres comités citoyens, et engagé une collaboratrice spécialisée dans cette tâche.

1.2 Enjeux et défis

La brusque dégradation de la situation économique au début de l'année est accompagnée d'une forte augmentation du chômage et laisse présager une croissance importante du nombre de nouveaux cas émergeant à l'aide sociale. Cela nécessitera ces prochaines années à nouveau des moyens accrus.

Indépendamment de la situation de l'emploi, nous devons veiller à maintenir la cohésion sociale au sein d'une population dont la structure est caractérisée par une forte proportion de personnes âgées et de jeunes en raison de la vocation de formation de notre ville, ainsi que d'un mode de vie de plus en plus individualiste générant de la solitude et du mal-être. Certains problèmes sont inquiétants, à l'exemple de l'illettrisme. En l'absence de moyens financiers supplémentaires, le défi consiste donc à favoriser le développement de l'auto-organisation et de l'entraide par le recours aux forces bénévoles des nombreuses associations actives dans notre ville et notamment dans les quartiers. A l'exemple de l'Hôtel des associations, nous envisageons de soutenir de manière indirecte différentes initiatives portées par des associations sous des formes diverses par la mise à disposition de locaux ou l'exécution de tâches de secrétariat.

Les actions publiques sont aujourd'hui très cloisonnées, à l'image de la population (enfants en bas âge, jeunes, personnes âgées, étrangers, étudiants, etc.), de telle sorte qu'elles ne favorisent pas les relations intergénérationnelles et l'entraide qui peut en découler. En conséquence, nous souhaitons repenser cette approche, sans envisager néanmoins une solution rigide à cette question. Si notre connaissance des besoins des enfants, de leurs parents et des étudiants est bonne grâce au Parlement et Conseil des jeunes, au Centre de Loisirs, ainsi qu'à nos relations avec les directions des écoles situées sur le territoire communal, la situation se présente de manière différente s'agissant des personnes âgées. Les associations spécialisées (AVIVO, MDA) nous sont connues, mais les relations pourraient être développées avec les directions des maisons de retraite.

Sur le plan des prestations en matière sociale, les places de crèches et de structures d'accueil sont encore insuffisantes dans notre canton, provoquant une saturation dans celles de notre ville. Nous considérons aujourd'hui que l'agglomération devrait développer davantage ses propres structures afin de contribuer à répondre aux besoins de sa population.

Le regroupement dans le secteur de la gare de toutes les filières de formation de la HE-Arc à l'échelle de l'espace Bejune (cantons de Berne, Jura, Neuchâtel), aux côtés du Conservatoire et de la Haute école de gestion (HEG) inaugurés au printemps 2009, constitue une chance extraordinaire pour notre ville. L'accueil de nombreux étudiants renforcera l'orientation de « ville d'étude » de Neuchâtel. Cette situation impliquera aussi de répondre aux attentes des jeunes et des étudiants, en matière de logement, de loisirs, de sport et de culture. En effet, notre société de loisirs implique des moyens : l'offre en matière culturelle et sportive est considérable mais n'est pas toujours adaptée aux revenus d'une partie de la population et des étudiants. L'offre publique en matière culturelle et sportive, accessible, reste donc une tâche prioritaire et doit être maintenue.

La cohésion sociale passe donc aussi par une offre culturelle riche et diversifiée qui permette aux gens d'ici de découvrir les traditions culturelles des immigrés, aux jeunes de s'exprimer et de trouver leur identité autour de modes d'expression dans lesquels ils se reconnaissent et à la population en général de partager des moments intenses d'enrichissement et de découvertes.

Conscient qu'une société qui comprend les mécanismes qui la régissent gagne en cohésion et perd en brutalité et en intolérance, nous entendons continuer de porter une attention toute particulière à des lieux urbains où s'exprime la culture postmoderne et dans lesquels des artistes actifs dans les domaines des musiques actuelles et de l'art contemporain réfléchissent de façon critique à nos fonctionnements.

L'offre culturelle en ville de Neuchâtel est de qualité. Nous devons nous efforcer dans les prochaines années d'éviter qu'elle ne devienne par trop élitaire. Pour ce faire, nous entendons agir dans la mesure de nos moyens sur la politique des prix des institutions culturelles subventionnées et encourager l'octroi de facilités pour les étudiants, les apprentis, les chômeurs et les rentiers, par exemple au travers de mandats de prestations. Nous entendons par ailleurs continuer de soutenir les activités culturelles que développent les associations et favoriser l'expression de la culture populaire. Nous souhaitons aussi rester attentifs aux demandes qui nous sont occasionnellement présentées et permettre à la population de nouvelles découvertes, à l'exemple du Salon de la lecture pour la jeunesse *Rêv Oh Livres* qui se déroulera en 2010 à Neuchâtel.

Nous voulons aussi continuer de soutenir les manifestations phares et qui rassemblent un large public, à savoir Festineuch, NIFFF, Festival choral international, Festival Neuchâtel Scène ouverte, Buskers Festival, Semaine internationale de la marionnette en Pays neuchâtelois, Fête de l'Uni et la Fête des Vendanges. Sur le plan des manifestations sportives, notre ville dispose des infrastructures et des clubs pour accueillir des compétitions de tous niveaux dans de nombreuses disciplines (football, natation, voile, basket, gymnastique, patinage, etc.).

S'agissant de nos institutions (musées), nous avons l'intention de consolider les activités menées en relation avec les expositions temporaires permettant non seulement aux musées d'assumer leur mission de base de conservation, mais aussi d'intéresser davantage la population à nos racines et à notre riche patrimoine grâce aux animations et à la participation annuelle à la Nuit des Musées. En effet, pour intéresser le public et les écoles, il ne suffit plus de proposer dans nos musées de belles expositions permanentes, mais il convient de présenter régulièrement des expositions temporaires accompagnées d'animations. Des moyens financiers supplémentaires ne pouvant être dégagés, des partenariats continueront d'être systématiquement recherchés, à l'exemple des expositions *Le Monde selon Suchard* (MAH), *La marque jeune* (MEN, exposition vendue à la région de Liège) et *Helvetia Park* (MEN et Pro Helvetia). Ces expositions permettent de faire découvrir le patrimoine à la population, offrent un rayonnement important à la Ville et génèrent de nombreux emplois de manière directe et indirecte. S'agissant des bibliothèques (BPUN, Pestalozzi, Bibliomonde), l'étude sera initiée quant à un éventuel regroupement géographique, dans le prolongement de l'étude en cours menée avec l'Etat et l'Université. Ces objectifs figureront dans notre rapport sur la politique culturelle en réponse au postulat adopté par le Conseil général.

La cohésion sociale peut se comprendre à l'échelle d'une ville. Il peut être nécessaire de réaliser des projets au niveau d'entités géographiques plus vastes qui dépassent les frontières communales. Le développement de projets commun en matière culturelle et sportive sera de nature à renforcer le sentiment d'appartenance à l'agglomération neuchâteloise des habitants des onze communes qui forment, avec Neuchâtel, la COMUL. A une échelle encore plus grande, le développement de collaborations entre Neuchâtel, Bienne, Yverdon-les-Bains, Le Locle et La Chaux-de-Fonds pourrait devenir un élément déterminant de l'identité du citoyen de l'Arc jurassien.

Notre société éprouve davantage de difficultés à conserver sa cohésion durant les périodes de difficultés économiques. Le rassemblement de nos concitoyens autour d'événements culturels et sportifs émotionnellement forts ne peut que renforcer la solidarité qui nous unit et le sentiment d'appartenance à une seule et même communauté.

Dans ce sens, les festivités du Millénaire de la ville en 2011 seront de nature à rassembler et à unir la population non seulement lors des manifestations officielles, mais aussi lors des événements parallèles émanant de projets d'associations et d'acteurs locaux.

Le sondage effectué en août 2006 dans le cadre de l'Observatoire de la cohésion sociale et de la sécurité a montré que la qualité de la vie est globalement excellente en ville de Neuchâtel. La perception qu'en ont les habitants varie toutefois selon les quartiers et les âges. Sans surprise, nous constatons que plus les gens sont intégrés socialement, notamment au travers de leur appartenance à diverses associations, plus ils se sentent en sécurité. La conclusion est claire : il s'agit de continuer à développer le partenariat entre la collectivité et les différents acteurs sociaux.

De même, l'Observatoire continuera d'anticiper des situations qui peuvent devenir difficiles pour la population en général. Notons qu'une action sera à développer avec des partenaires compétents afin de trouver des solutions à la surconsommation d'alcool d'une certaine catégorie de population et conduisant à des troubles importants sur la voie publique.

Enfin, la convention sur la collaboration policière en Ville de Neuchâtel passée entre le DJSF et le Conseil communal précise en son article 20 qu'une nouvelle analyse approfondie des résultats de la dite convention se fera au plus tard en 2011. Elle permettra aux partenaires d'apprécier l'opportunité d'une éventuelle délégation de compétence au sens de la loi, compte tenu du coût par habitant et de la qualité de la prestation de sécurité. Il s'agira donc, dans ce contexte, de garantir à la population les prestations sécuritaires, administratives et de proximité qu'elle est en droit d'attendre d'une collectivité publique responsable. Une réflexion approfondie se fera durant cette législature.

1.3 Actions

Nous présentons ci-dessous les actions concrètes que nous entendons réaliser ces quatre prochaines années :

Soutenir les mouvements associatifs et favoriser la rencontre et l'entraide

Les moyens financiers continueront de faire défaut ces prochaines années, ne laissant par conséquent entrevoir que peu de perspectives au développement des prestations publiques. En revanche, le mouvement associatif est très riche dans notre ville et actif dans une multitude de domaines, proposant des activités et des prestations bienvenues grâce à l'auto-organisation de leurs membres. Les associations souffrent cependant bien souvent d'un défaut de notoriété et peinent parfois pour cette raison à se renouveler.

Le mode de vie de notre société, et ceci même dans une ville de taille moyenne, a pour conséquence que l'entraide se réduit, les habitants n'ayant finalement que peu d'occasions de se rencontrer « naturellement ». Il appartient dès lors aux autorités d'encourager des occasions nouvelles de rencontre en créant ainsi des situations propices aux échanges pouvant déboucher sur des initiatives d'entraide spontanée.

- travailler davantage avec les associations (social, sport, culture, etc.). Offrir aux associations une tribune dans notre journal « Vivre la ville » afin de les faire connaître et provoquer une adhésion plus forte de la population. Favoriser l'auto-organisation de la population dans les domaines de la culture, des sports, des organisations de jeunesse ainsi que le bénévolat ;

- développer les activités en faveur des enfants et adolescents durant les vacances scolaires (accueil parascolaire, passeport vacances, camps de la Rouvraie, offres du Service des sports, Centre de loisirs) dans le cadre de la politique générale de conciliation « vies familiale et professionnelle » ;
- lutter contre l'illettrisme : mise en place du programme quadriennal de promotion de la lecture au sein des crèches communales, puis du dispositif d'accueil parascolaire. Soutenir les actions de prévention menées dans les quartiers, les institutions et en milieu scolaire par les Associations « Lire et Ecrire » et « PIP » (prévention de l'illettrisme au préscolaire) ; mettre en relation des jeunes et des personnes âgées pour favoriser la lecture ;
- former le personnel communal au développement des liens de proximité avec la population (formation interne), favoriser le dialogue ;
- favoriser l'intégration des communautés étrangères en intensifiant notre collaboration avec des associations comme Bibliomonde et Culture nomade notamment ;
- favoriser l'organisation de manifestations culturelles et sportives dans les quartiers ;
- évaluer le programme pilote « Anim'Action » et le cas échéant le poursuivre et l'étendre à d'autres quartiers de la ville ;
- adapter et développer la police de proximité et l'Observatoire de la cohésion sociale et de la sécurité ;
- développer les collaborations avec les sociétés locales, y compris avec les associations d'étudiants et les directions des homes ;
- favoriser l'entraide citoyenne en collaboration avec le tissu associatif et en particulier avec l'Association neuchâteloise de services bénévoles ;
- évaluer et négocier les modalités de la convention passée entre la Ville de Neuchâtel et le chef du DJSF concernant la collaboration policière en ville de Neuchâtel.

Prestations d'accompagnement et d'encouragement

- développer le sport en entreprise, dans une organisation de partenariat public/privé ;
- emploi : favoriser l'intégration socioprofessionnelle des personnes émargeant à l'aide sociale et plus particulièrement la population des moins de trente ans par l'engagement d'une vingtaine de stagiaires en premier emploi et par l'ouverture de nouveaux programmes d'occupation à Neuchâtel ;
- vieillissement : œuvrer, dans le cadre des fondations existantes, à la création d'une trentaine d'appartements protégés pour personnes âgées, avec un fonctionnement innovant dans le domaine ;
- créer une cantine scolaire au sein de l'Hôtel des Associations ;
- écoles de sport, atelier des musées et animation sportive : favoriser les échanges entre disciplines pour les jeunes, en collaboration avec les clubs et les associations ;
- renforcer l'attractivité de Neuchâtel en matière d'études supérieures, en favorisant les collaborations entre les Ecoles supérieures du secondaire II et du tertiaire, la HE-Arc et l'Université ; favoriser l'offre en matière de culture, de sport et de logement à destination des étudiants ;
- affirmer la responsabilité des communes dans la gestion de la scolarité obligatoire, y compris après la mise en œuvre de la réforme « HarmoS » et s'opposer à la cantonalisation de cette tâche de proximité ;

- découpler la structure d'accueil « Le Serpentin » aux Valangines, qui accueille actuellement les élèves des collèges de Vauseyon et des Parcs, en trouvant de nouveaux locaux plus proches de ce dernier collège ;
- étendre à la journée complète l'horaire d'accueil de la structure d'accueil « Le Mikado » aux Acacias à l'occasion du déménagement de la crèche dans le nouveau bâtiment propriété de la Ville sur le site des Cadolles.

Politique culturelle et sportive

Les activités culturelles et sportives, qu'elles soient vécues en tant que spectateurs ou en tant qu'acteurs, constituent non seulement des loisirs, mais aussi des moyens efficaces d'affirmation de soi et d'intégration à la société de nature à renforcer la cohésion sociale. En vertu du principe de subsidiarité, la Culture et les Sports sont des domaines qui relèvent en premier lieu des compétences communales. La Ville est ainsi propriétaire de trois musées, du collège Latin abritant les BPUN et des salles et places de sports. Elle subventionne également de nombreuses activités culturelles et soutient les activités sportives par la mise à disposition de ses infrastructures.

Si les initiatives de la ville permettant d'animer la vie culturelle et sportive sont nombreuses aujourd'hui, ce sont des domaines où la demande de la population est forte et les exigences variées. Nous avons l'intention de présenter un rapport sur la politique culturelle. Les développements reposeront principalement sur les actions suivantes :

- soutenir la culture jeune, émergente, la relève, les nouveaux talents, la création locale, l'art contemporain et les musiques actuelles ;
- mettre l'accent sur le fonctionnement des lieux culturels et leur animation ;
- redéfinir les missions de la Maison du Concert et en faire le lieu d'expression privilégié des arts de la scène produits par les indépendants sans exclusivité ;
- intensifier la collaboration avec les villes de l'Arc jurassien : Le Locle et La Chaux-de-Fonds, dans le cadre du Réseau des trois villes, ainsi que Bienne et Yverdon-les-Bains ;
- intensifier la collaboration avec les communes du littoral à travers la commission sport, culture, loisirs de la COMUL et créer un Conseil de la culture au niveau de l'agglomération pour associer en amont nos communes partenaires à l'élaboration de notre politique culturelle ;
- favoriser l'animation culturelle dans des lieux typiquement urbains où s'exprime la culture postmoderne comme le CAN, la Case à chocs, la Maison du Concert, le Théâtre de la Poudrière, le Théâtre Tumulte, le Centre culturel neuchâtelois, le Bar King ;
- renforcer le rôle de centre culturel de nos musées communaux tout en développant les collaborations notamment avec les autres institutions du Réseau des trois villes dans le sens d'une saine complémentarité ;
- conclure des mandats de prestations avec les acteurs culturels bénéficiant de subventions régulières supérieures importantes ;
- consacrer une part importante de nos moyens aux expressions d'avant-garde en favorisant des pratiques artistiques à la pointe de la réflexion exercées par de jeunes talents qui jettent un œil critique sur le fonctionnement de notre société ;
- conserver à Neuchâtel les festivals qui s'y sont développés et soutenir leur expansion contrôlée (Festineuch, NIFFF, Festival choral international, Festival Neuchâtel Scène ouverte, Buskers Festival, Semaine internationale de la marionnettes en Pays neuchâtelois) ;

- développer les prestations en partenariat avec les communes voisines regroupées au sein de la Communauté urbaine du littoral (COMUL) au profit de la population de l'ensemble de l'agglomération.

2 Politique de l'environnement

2.1 Bilan

Le thème de l'environnement ne figurait pas expressément parmi les grands axes de développement de notre programme politique pour la période 2006-2009. Toutefois, il était déjà fortement intégré dans les différentes activités et projets menés par l'Administration communale : preuve en est le fait que la Ville de Neuchâtel s'est dotée, en 1991 déjà, d'un délégué à l'environnement et d'un délégué à l'énergie, puis, en 2001, d'un délégué au développement durable et d'un délégué à la mobilité, en 2003.

Nos efforts en matière d'économie d'énergie ont d'ailleurs été récompensés par l'octroi, en 1995 du label Cité de l'énergie et, en 2006, par l'obtention du European Energy Award GOLD. Les nombreux assainissements réalisés sur nos bâtiments et installations ont permis de diminuer sensiblement la consommation de mazout du parc immobilier communal ainsi que de rendre notre Station d'épuration des eaux à 80% autonome sur le plan énergétique. L'effort se poursuit avec des projets novateurs tels que l'étiquette « Display », la thermographie aérienne de la ville ou le Programme Concerto.

La Ville de Neuchâtel a également été remarquée pour ses démarches en faveur de la mobilité douce et la promotion de nouveaux modes de transport et cela tant pour les besoins de l'administration (20 scooters électriques, 3 voitures électriques) que pour ceux de la population (Neuchâtel Roule, subventionnement de l'achat de 2 roues électriques, station GNC, développement de lignes de transports publics pionnières, bus à gaz pour la ligne 11). Certaines offres, comme la mise à disposition de cartes journalières CFF ou de véhicules Mobility profitent d'ailleurs aux deux catégories d'usagers. Notre rôle de ville innovante en matière de mobilité douce nous a d'ailleurs valu l'attribution de la fonction de coordinateur de la plate-forme romande de NewRide. En 2007 et 2009, la Ville de Neuchâtel en collaboration avec Suisse énergie pour les communes a accueilli les deux premières éditions du Salon national de la Mobilité.

L'environnement naturel n'a pas non plus été laissé de côté notamment au niveau de la gestion forestière avec la création de zone de réserves forestières totales et l'obtention du label Q. Les Parcs et Promenades, quant à eux, ont intégré dans leur activité les principes de la biodiversité et de l'exploitation durable des sols. Par ailleurs, un contrôle strict des projets et de l'exploitation des terrains privés a été opéré en soumettant à autorisation l'abattage d'arbres et en convoquant une commission nature et paysage pour traiter des problèmes de construction liés avec ce thème. De plus, afin d'intégrer la présence de la nature en zone urbaine, un programme « Nature en ville » a été mis en place et a fait l'objet de deux plans de mesures successifs.

Au niveau des ressources vitales, les zones de protection des captages d'eau potable de la Ville de Neuchâtel ont été validées permettant ainsi de protéger durablement une partie du bassin versant. A l'autre extrémité du réseau, la STEP qui réduit la charge des eaux usées avant le rejet dans le lac a été certifiée ISO 14001. Parallèlement, le Plan général de l'Evacuation des eaux usées a été mis en place afin de permettre une gestion intégrée de l'écoulement des eaux sur la commune.

En séparant les eaux claires des eaux usées et en infiltrant, dans la mesure du possible, les eaux de pluies dans le terrain, cette démarche doit permettre de réduire le volume d'eau à traiter à la STEP et d'améliorer notablement la qualité des rejets dans le lac en limitant les arrivées massives d'eau lors des épisodes pluvieux.

2.2 Enjeux et défis

Ce début de millénaire est marqué par la prise de conscience que les ressources naturelles sont limitées et que leur taux de renouvellement est inférieur à leur utilisation. Afin de conserver ce capital pour les générations futures, il est urgent de préserver les espaces naturels, de diminuer la consommation de ressources non renouvelables et d'abaisser la charge en substances polluantes émises dans l'environnement. Cela est d'autant plus indispensable que nos activités n'ont pas uniquement une influence sur l'environnement local ou régional, mais s'étendent à l'échelle planétaire notamment au niveau du climat.

La gestion de nos impacts sur l'environnement et des ressources vitales que nous prélevons dans le milieu naturel est donc une priorité. Une politique responsable et cohérente en la matière doit nécessairement se placer dans une perspective à moyen et long terme.

Cette gestion responsable doit permettre de maintenir à un niveau suffisant nos ressources vitales pour les générations futures. Les principes du développement durable permettent de prendre en compte ces notions dans le cadre de nos activités.

Même si notre ville s'engage déjà très fortement en matière environnementale, il n'en demeure pas moins qu'elle devra redoubler d'efforts dans ce domaine face à l'aggravation de la menace que représentent le réchauffement de la planète ainsi que les impacts des activités humaines sur le milieu naturel, soit sur l'air, l'eau, le sol et la nature.

Parmi les enjeux auxquels notre ville se trouve confrontée, notre Conseil a identifié et entend relever les défis qui se présentent dans les principaux domaines suivants :

- l'énergie
- la mobilité durable
- l'aménagement du territoire
- l'environnement

2.2.1 L'énergie

En signant la Convention des Maires le 1er février 2009 à Bruxelles, nous nous sommes engagé auprès de la Commission européenne à respecter d'ici à 2020 ce qu'on appelle communément la règle des 3x20 : réduire de 20% la consommation d'énergie, réduire de 20% les émissions de CO2 et porter à 20% la part des énergies renouvelables.

Pour atteindre ces buts particulièrement ambitieux, la Ville doit renforcer très sensiblement son rôle d'information et de sensibilisation de la population aux domaines de l'énergie et de l'environnement. L'utilisation d'outils comme la thermographie aérienne ou l'étiquette Display peuvent contribuer à une bonne sensibilisation de la population. Au travers de sa participation au projet Interreg « Rêve d'avenir », la Ville de Neuchâtel pourra encore renforcer l'impact de son action grâce à une collaboration étroite avec d'autres collectivités publiques suisses et européennes qui ont également signé la convention des Maires (Zürich, Lausanne, Paris, ...).

Pour les bâtiments, le potentiel d'économie est encore très important au niveau du chauffage et de la consommation d'électricité. À l'horizon 2050, notre objectif doit être celui de la « société à 2000 Watts », qui implique une réduction de 60% de la consommation énergétique pour les bâtiments du patrimoine administratif et financier. Afin de maintenir la vitesse de croisière que nous avons atteinte, il est nécessaire de réaliser des actions d'assainissement exemplaires au niveau de nos propres bâtiments.

Pour relever le défi, les économies d'énergie devront être réalisées à l'échelle de l'ensemble de la commune. Il s'agit donc d'évaluer le potentiel et soutenir les initiatives en matière de réduction de la consommation énergétique et de production d'énergie durable à l'échelle du quartier afin d'en optimiser la réalisation et l'exploitation tant au niveau structurel que financier.

Cette période administrative sera en outre l'occasion de faire le bilan du potentiel des ressources énergétiques naturelles communales (eau du lac, géothermie profonde, photovoltaïque, bois, déchets biologiques, rejets thermiques) et de leur utilisation au niveau technique et financier ainsi que de mettre à profit la « taxe énergétique » prévue pour le financement de projets de production d'énergie renouvelable afin de réaliser, sous l'égide de VITEOS, les nouvelles centrales de production prévues dans le crédit voté en 2004.

2.2.2 La mobilité durable

Le réseau des transports publics est, après la marche, le moyen le plus accessible pour remplacer la voiture individuelle. Il s'agit de maintenir l'offre et développer les axes est-ouest notamment avec les centres urbains voisins de l'agglomération afin de les intégrer dans le concept du TRANSRUN au travers de la participation aux groupes de travail de la COMUL et à la Conférence Régionale des Transports (CRT-1).

La Ville va se doter d'un plan de mobilité douce. Il s'agira ensuite d'élaborer une planification des actions concrètes en vue de développer l'offre en la matière, d'intégrer ces principes et mesures dans les projets de réaménagement de l'espace public et au travers des projets de développement immobilier et industriel de la ville.

Dans ce domaine, la priorité sera donnée aux déplacements à pied et à vélo par des aménagements adaptés en termes de sécurité et d'accessibilité (sécurité autour des écoles et sur le trajet pendulaire des élèves, aux déplacements des personnes à mobilité réduite, aux carrefours dangereux, à l'accessibilité du centre-ville ou encore à la continuité des liaisons horizontales et transversales).

La mobilité pendulaire et professionnelle représente une part importante des déplacements au sein de l'agglomération. Il s'agit de finaliser et appliquer le plan de mobilité de l'administration, d'inciter les entreprises à se doter également de plans de mobilité et de collaborer avec le secteur privé et les prestataires de mobilité afin de développer des synergies et des solutions communes.

2.2.3 Aménagement du territoire

A l'aube du millénaire de la Commune, un processus doit être mis en place afin d'évaluer la situation et de dessiner les grandes lignes et les objectifs pour son évolution future. Ces éléments seront la base du futur plan d'aménagement communal, la révision du plan actuel, qui date de 1998, étant prévue vers 2015.

L'attractivité de la zone piétonne doit être développée en évaluant son potentiel d'extension ou d'amélioration notamment en relation avec le réaménagement de la place Numa-Droz proposé dans le projet d'agglomération RUN soutenu par la Confédération.

Les rives du lac doivent être encore mieux valorisées en développant un environnement favorable à la détente, aux sports « légers » et au tourisme. L'accent devra être mis sur l'accessibilité, les aménagements et une valorisation de l'utilisation du plan d'eau qui longe la commune sur plus de 6 km.

Il s'agira enfin de mettre en valeur les espaces publics en vue de les développer et les animer notamment en termes d'installations sportives, touristiques, de restauration, et de formation.

2.2.4 L'environnement et le développement durable

La connaissance de notre environnement est incontournable pour définir les risques, prioriser les interventions et vérifier l'efficacité des mesures prises. C'est donc un outil indispensable pour élaborer, planifier et suivre les interventions destinées à protéger et améliorer notre environnement donc notre cadre de vie et nos ressources vitales. Au-delà de la stricte protection de notre environnement naturel, il s'agit d'un contrôle d'éléments ayant un impact direct sur la santé publique.

Un monitoring environnemental doit nous permettre de réunir les données existantes, de collecter les données manquantes et de gérer ces informations afin de permettre de détecter et suivre les points critiques et cibler efficacement les interventions et les investissements pour les projets liés ou impliquant l'environnement. Afin d'être efficace à l'échelle communale, une telle démarche doit s'appuyer à la fois sur un maillage des observations à l'échelle locale et sur les démarches entreprises aux niveaux régional, cantonal et national.

Au niveau de la qualité de l'air, et en faisant abstraction de la station de référence de l'Avenue de la Gare, qui effectue des mesures en continu, il faut bien admettre que l'on ne s'y intéresse que lorsque des nouvelles installations ou projets sont à l'étude. Au cours de cette législature, il s'agira d'établir, sous l'égide de l'Etat, un programme de suivi systématique de la qualité de l'air à l'échelle des quartiers sensibles afin d'établir une carte de situation plus détaillée et afin de pouvoir prendre des mesures appropriées et ciblées.

La gestion des déchets est l'un des défis importants de la société. Mis à part la réduction du volume de leur production, il est indispensable d'améliorer très fortement le taux du tri des déchets. A cet égard, il s'agira de développer des mesures incitatives et promotionnelles et c'est dans cet esprit que nous soutenons la taxe au sac.

La Ville de Neuchâtel a la chance de pouvoir compter sur une alimentation en eau de qualité provenant de sources situées dans les gorges de l'Areuse. Cette ressource est un patrimoine précieux pour la collectivité. La commune a le devoir de garantir son entretien et sa protection même si l'exploitation en a été confiée à VITEOS. A la fin du cycle urbain du réseau d'eau, la STEP permet une épuration de l'eau principalement en rabattant la charge organique. Toutefois, les éléments chimiques dissous ne sont pas retenus et sont rejetés dans le lac. Un effort doit donc être fait à la source pour diminuer les rejets chimiques (industriels et privés) pouvant avoir un impact sur l'activité biologique de la STEP et un impact sur le milieu lacustre.

Le sol et les espaces verts urbains constituent une interface directe entre nos activités et l'environnement naturel. Il s'agira de maintenir, revitaliser et mettre en évidence les particularités et la valeur des sols.

L'environnement peut également être une source de danger pour la collectivité. Sans impliquer de grands moyens, il s'agit de mettre en place une procédure d'alarme et d'intervention afin d'anticiper et limiter les risques et permettre ainsi une réponse rapide et efficace en cas d'occurrence (phénomènes météorologiques extrêmes, inondations, ...).

Les anciennes décharges communales et les stands de tirs sont également une source de pollution pour l'environnement. Il s'agira de poursuivre les investigations et mettre en place un suivi de l'évolution des anciennes décharges communales. Parallèlement effectuer les investigations nécessaires dans le cadre du Cadastre neuchâtelois des sites pollués (CANEPO) et réaliser les mesures qui en découlent.

Les manifestations génèrent également un impact sur l'environnement. Au travers des autorisations délivrées par la Ville, il s'agit de faire en sorte que, d'ici à 2011, les différents organisateurs intègrent des objectifs environnementaux adaptée à leur type et à leur taille.

L'Agenda 21 est un outil d'intégration et d'application des principes du développement durable à l'échelle locale. La Ville de Neuchâtel s'est dotée d'un « Agenda 21 local » depuis 2002. La volonté politique est de poursuivre cette démarche par un renouvellement du catalogue d'actions basés notamment sur les thèmes de la formation et des relations intergénérationnelles.

Les projets de quartiers durables découlent des Agendas 21, qui ont été développés à la suite du Sommet de la Terre qui a eu lieu à Rio en 1992. Cette démarche participative permet aux habitants de s'engager en faveur d'une mise en valeur de la ville et de ses quartiers comme lieux de vie, d'habitation et de travail. La communication et la concertation sont privilégiées pour permettre d'identifier les problèmes ressentis par la population, leurs enjeux et les solutions à envisager sous l'angle de la solidarité sociale, de l'essor économique et du respect de l'environnement. Nous souhaitons développer cette approche dans les quartiers, notamment en lien avec les projets urbanistiques et d'aménagement.

2.3 Actions

2.3.1 Energie

Bâtiments du patrimoine administratif et financier

- assainir les bâtiments (p.ex. Pierre-à-Bot 30-32 et le collège du Crêt-du-Chêne ;
- remplacer progressivement les lampes à incandescence sur 4 ans en vue de leur interdiction dès la fin 2013 ;
- réduire la consommation électrique (appareils en stand-by, gestion de l'éclairage,) par des campagnes d'informations et de démonstrations par service ;
- éliminer les fontaines à eau en bonbonne : programme d'encouragement pour l'utilisation des installations branchées directement sur le réseau ou du simple robinet.

Économies d'énergie à l'échelle communale

- créer une mise en réseau des chauffages à distance existants afin de permettre le développement de leur alimentation en bois produit localement ;
- établir un avant-projet pour la réalisation d'un réseau de « froid » à distance au centre-ville à partir de l'eau pompée dans le lac, en collaboration avec les partenaires privés concernés sur la base de l'étude financée par Suisse énergie concernant le potentiel d'utilisation des ressources naturelles pour du Freecooling en ville de Neuchâtel. Pour rentabiliser ce réseau, ce dernier pourrait également être utilisé pour alimenter des pompes à chaleur en période hivernale ;
- rendre obligatoire l'établissement de l'étiquette display pour tous les bâtiments d'habitation et de service (privés et publics) de la Ville de Neuchâtel ;

- encourager et accompagner les programmes d'assainissement pour les bâtiments dont les valeurs de consommation sont anormalement élevées et les réaliser dans un certain délai tenant compte du cycle de vie du bâtiment (30-40 ans pour les éléments d'enveloppe, 15 ans pour les installations techniques, et quelques mois pour des mesures de réglage ou d'optimisation) ;
- étudier et mettre en œuvre des moyens de réduire la consommation de l'éclairage public et de diminuer la pollution lumineuse nocturne ;
- introduire le principe de la « Centrale à Négawatts » pour communiquer de manière dynamique au sujet de l'évolution des économies d'énergie. Il s'agit de centraliser et d'additionner les économies réalisées en kW et d'illustrer le résultat sous la forme d'une « centrale » à production négative. Cet outil de communication permet de fixer des objectifs généraux d'économies en regroupant l'ensemble des actions.

Ecoquartier

- participer au projet de Management Energétique Urbain selon l'engagement de la Ville. L'outil informatique qui sera développé dans le cadre de ce programme doit en particulier permettre de valoriser et optimiser les réseaux de chauffage à distance existants en y intégrant des installations de production combinées de chaleur et d'électricité ;
- poursuivre le projet Holistic qui est actuellement conduit dans le quartier Gare-Mail-Monruz-Maladière et qui permettra d'ici à 2012 de mieux apprécier la manière d'engager les propriétaires privés à entreprendre des actions d'amélioration énergétiques sur leur bâtiment.

Production d'énergie renouvelable

- faire construire les installations de turbinage des eaux de la Serrière et du Seyon par VITEOS ;
- réaliser le turbinage des eaux à la sortie de la STEP ;
- faire construire les éoliennes prévues à Chaumont par VITEOS ;
- étudier le potentiel géothermique profond notamment dans le secteur de Monruz en lien avec la chaire récemment créée à l'Université (CREGE) et dans le prolongement de l'étude menée par l'Etat (Programme cantonal de développement de la géothermie à Neuchâtel) ;
- évaluer la possibilité d'un regroupement des installations de panneaux solaires photovoltaïques sur des toitures favorables appartenant à la Ville (écoles, patinoires, stade la Maladière, ...) en lieu et place d'installations individuelles et sous une forme à définir ;
- faire compléter la centrale photovoltaïque du complexe de la Maladière par VITEOS et ce éventuellement en lien avec le point qui précède.

2.3.2 Mobilité

Développement et maintien de l'offre en transports publics

- assurer la desserte des « Park & Ride » par les transports publics ;
- étudier les moyens d'augmenter la flexibilité et l'offre des transports publics en fonction de l'affluence notamment lors de manifestations ;
- réexaminer le mode de subventionnements des abonnements de l'Onde verte et en assurer, le cas échéant, la promotion ;
- réaliser le projet « Mobile en Ville » : il s'agirait de proposer une « carte-coupons » permettant à l'utilisateur de bénéficier d'actions concrètes en matière de transports publics et de mobilité en collaboration avec les entreprises concernées ;
- étudier, en collaboration avec l'association Noctambus, l'extension de la prestation aux autres villes.

Mobilité durable

- mettre en place un réseau de points de recharge pour scooter et vélos électriques dans le cadre du programme NewRide ;
- mettre en œuvre un 2e train de mesures en faveur d'une mobilité durable ;
- étudier la création d'un bateau-bus (solaire,...) le long des rives (à l'échelle de l'agglomération).

Plans de mobilité

- finaliser et réaliser le programme d'actions « plan de mobilité professionnelle » pour l'administration ;
- développer les contacts avec les entreprises afin de favoriser les plans de mobilité d'entreprises par quartier ;
- centraliser dans un catalogue d'outils communs les mesures applicables et appliquées sur la commune de Neuchâtel via le site Internet ;
- étudier les moyens d'encourager un système de covoiturage à Neuchâtel.

2.3.3 Aménagement du territoire

Plan et Règlement d'aménagement

- intégrer le domaine de l'énergie et de l'environnement dans les réflexions pour la mise à jour du plan et règlement d'aménagement communal.

Zone piétonne

- étudier la réduction de l’empreinte routière et notamment élargir l’espace piétonnier au nord de la place Numa Droz ;
- étudier la faisabilité de la mise en sens unique de la boucle routière entourant la zone piétonne tout en maintenant les lignes de transports publics actuels.

Liens entre la Ville et le Lac

- initier le réaménagement les Jeunes-Rives (programme Europan) ;
- réaménager le secteur de Serrières en profitant de l’opportunité des importants aménagements liés à la réalisation du tunnel autoroutier.

Zones d’utilité publique

- étudier l’implantation d’un camping de passage « léger » dans la zone d’utilité publique de Chaumont en vue d’y développer le tourisme vert en lien avec les infrastructures existantes ou à réhabiliter.

2.3.4 Environnement

Monitoring environnemental

- centraliser les données environnementales existantes ;
- compléter les données environnementales manquantes ;
- mettre en place un monitoring permettant une consultation simplifiée et un suivi coordonné de l’évolution de la situation dans le domaine environnemental.

Air

- établir un bilan de la qualité de l’air sur la base de l’ensemble des études existantes. Assurer un suivi, mettre en place un monitoring de la qualité de l’air par quartier sensible ;
- habiller et intégrer la station de référence de mesures de la qualité de l’air à l’avenue de la gare ;
- bénéficier d’instruments de mesure de la qualité de l’air afin d’affiner les observations à l’échelle locale (quartier, carrefour, rue) en collaboration avec le SCPE, dans le but de contrôler concrètement l’évolution de la qualité de l’air ponctuellement pour évaluer localement les effets des mesures prises et suivre les zones critiques (p. ex secteur Draizes, Ecluse, Bercles,...).

Déchets

- organiser et favoriser des actions au niveau des quartiers tels que vide-greniers et manifestation de promotion du tri des déchets, de nettoyage du quartier. Favoriser l’introduction de la taxe au sac, développer et intensifier les points de collecte de type Ecopoint.

Eau

- établir le cahier des charges relatif à l'approvisionnement, la distribution et le contrôle de l'eau par le gestionnaire du réseau d'eau de la Ville de Neuchâtel, soit VITEOS ;
- étudier, en collaboration avec VITEOS, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires et le Service cantonal de la protection de l'environnement, l'avenir de la station de conditionnement de Champ-Bougin ;
- prendre les mesures nécessaires pour maintenir et garantir la qualité de l'eau produite dans les gorges de l'Areuse ;
- diminuer les rejets par les ménages de substances polluantes dans les eaux usées, notamment en ce qui concerne les phosphates dans les produits pour les machines à laver la vaisselle ;
- effectuer des campagnes de prélèvements et d'analyses des eaux usées afin de surveiller les rejets et localiser les éventuels rejets non conforme.

Sol

- poursuivre le programme « Nature en Ville ».

Boîte à outils environnementale

- développer une « boîte à outils environnementale » sur le site de la Ville de Neuchâtel ;
- développer des partenariats avec des fournisseurs de solutions « durables » pour obtenir des prix préférentiels (appareils de mesures, abonnements, ...).

Système de management environnemental

- mettre en valeur les actions que certains services ont déjà mis en œuvre, les développer afin que ces expériences puissent être utilisées à plus grande échelle au sein de l'administration et en développer de nouvelles, notamment dans les domaines du recyclage des déchets, des chantiers, de la mobilité, de l'énergie et de la communication. Ce système doit permettre un échange d'expériences avec les autres services, de déceler les points faibles et planifier les actions en vue d'y remédier ;
- introduire au sein de l'administration le logiciel Ecoentreprise, un outil informatique développé par Ecoparc et permettant une mise en pratique et une évaluation simple et efficace.

Prévention des risques

- évaluer la composition et la statique des décharges des Plaines-Roches et de Tête-plumée. En cas de besoin, mettre en place un monitoring ;
- évaluer le risque sur le domaine naturel des falaises, mettre en place un programme de prévention.

Manifestations

- développer, coordonner et mettre en œuvre une procédure visant à favoriser une démarche environnementale pour l'organisation de manifestations.

2.3.5 Développement durable

Agenda 21

- dresser un bilan de la situation, reprendre les actions qui ont bien fonctionné et en proposer de nouvelles dans le cadre d'une mise à jour du processus ;
- renforcer les liens entre les générations et concrétiser les principes du développement durable dans la vie quotidienne.

Quartiers durables et participation

- initier un partenariat entre la population, les autorités et l'administration, notamment en lien avec les projets urbanistiques et d'aménagement ;
- étudier les possibilités de mettre en œuvre cette approche dans les quartiers de la Ville.

Maison de l'environnement

- valoriser le complexe immobilier de la ferme de Pierre-à-Bot suite au départ du siège romand de la Fédération d'éducation à l'environnement.

3 Entretien du patrimoine (bâti et non bâti)

3.1 Bilan

La Ville est propriétaire d'un domaine public important (immeubles locatifs, immeubles administratifs, écoles, musées, bibliothèque, infrastructures sportives et culturelles, restaurants, réseaux piétonnier et routier, domaines, forêts, fontaines, sanitaires publics, abribus, édicules). Ce vaste patrimoine répond, pour l'essentiel, à la mission d'une ville de mettre à disposition de la population des structures publiques nécessaires au logement à l'économie, à la mobilité, à la formation, aux loisirs, à l'hébergement et répond aussi au maintien de son attrait touristique.

Depuis de nombreuses années, les crédits d'investissement nécessaires à l'entretien de ce patrimoine ont été insuffisants, en particulier pour l'entretien du patrimoine immobilier administratif et financier ainsi que pour les infrastructures publiques. Lors des précédentes législatures, les crédits affectés au patrimoine administratif ont été limités. Rappelons cependant que la Ville a effectué de très importants investissements immobiliers ces dernières années pour des nouvelles infrastructures : théâtre régional, patinoires, step, piscines, écoles, hôpital. Il n'était pas possible, financièrement, de jouer sur les deux tableaux.

Il en découle par conséquent un patrimoine immobilier parfois vétuste. Au surplus, les recettes locatives que nous percevons ne nous permettent pas, pour de nombreux objets, d'atteindre des rendements suffisants pour en financer l'entretien.

Pour les infrastructures publiques, un manque d'entretien aurait pour conséquence une dégradation plus marquée avec des suites financières difficiles. Les conséquences de l'hiver 2008-2009 sont illustratives à ce propos.

3.2 Enjeux et défis

3.2.1 Patrimoine immobilier financier

Lors de cette législature, nous devons définir clairement les politiques du logement, foncière et d'entretien du patrimoine que nous entendons mener. Ces orientations stratégiques devront nous permettre une planification à court, moyen et long termes.

Force est de constater, au vu de la situation financière de la Ville, que nous ne serons pas en mesure d'assainir notre patrimoine immobilier durant la présente législature mais qu'il conviendra de planifier les investissements nécessaires sur plusieurs législatures.

La faible marge de manœuvre financière et l'état général de notre patrimoine immobilier nous obligent à faire le constat suivant : nous ne pouvons pas conserver l'intégralité de ce patrimoine faute de moyens suffisants pour son entretien dans le cadre des budgets de fonctionnement et d'investissement. S'il est exclu de brader notre patrimoine, il conviendra quand même de faire des choix sur la base de critères tels que coûts de rénovation, coûts de démolition en vue de reconstructions, intérêts des terrains d'emplacement de ces immeubles pour la politique du logement (densification, mixités sociale et générationnelle, quartiers pionniers en matière d'énergies renouvelables et d'aménagements, promotion des coopératives d'habitation) et la promotion économique. Sur cette base, il s'agira de déterminer quels immeubles nous souhaitons conserver et quels immeubles nous entendons vendre ou remettre en droit de superficie.

Nous devons réduire notre patrimoine immobilier financier pour ne conserver que les bâtiments correspondant aux objectifs que la Ville poursuit en matière de politique du logement (mixités sociale et intergénérationnelle, densification par la démolition et la reconstruction, densification par l'aménagement des combles, quartiers exemplaires au niveau du développement durable) et les bâtiments bien situés ainsi que ceux possédant une valeur architecturale. Nous devons réhabiliter les immeubles que nous conserverons afin d'en améliorer le confort et les qualités environnementales et d'en obtenir une rentabilité normale. En cas de vente ou de remise en droit de superficie, priorité sera donnée aux coopératives d'habitation et aux locataires pour autant qu'ils se regroupent en coopératives.

Il est urgent de s'atteler à la définition d'une politique sociale du logement. L'Etat, les Villes et les propriétaires ont une responsabilité partagée et il est nécessaire que le nombre de logements à loyers modérés soit augmenté dans le canton.

La fin des régimes HLM et de la LCAP (subventions fédérales) a pour conséquence une hausse significative des loyers de personnes à revenus modestes. Les risques de paupérisation et de marginalisation d'une part importante de la population doivent être pris au sérieux. Les conséquences en terme de cohésion sociale pourraient être graves. Ainsi, il est indispensable d'apporter des solutions durables en ayant une vue globale dans l'approche de cette question (politiques de l'emploi, sociale, du logement). Nous devons clarifier la politique que nous entendons mettre en œuvre pour soutenir l'existence de logements à loyers modérés et jouer un rôle de moteur dans le travail qui sera mené avec l'Etat, les Villes et les propriétaires.

3.2.2 Patrimoine immobilier administratif

Le patrimoine administratif souffre d'un manque d'entretien. En particulier, les bâtiments scolaires n'ont pas fait l'objet de rénovation fondamentale depuis la date de leurs constructions (le Collège des Charmettes date de 1960, le Crêt-du-Chêne a été construit en 1972 et mis à part les constructions récentes telles que les collèges des Acacias et de La Maladière, tout le reste date du début XXème siècle). Les fleurons de ce patrimoine, comme l'Hôtel DuPeyrou, ainsi que l'immeuble Faubourg du Lac 1 (Les Brasseurs) et le Musée d'ethnographie souffrent également d'une grande carence d'entretien.

3.2.3 Patrimoine domaniale

La Ville est propriétaire de huit domaines agricoles remis en location. Certains des bâtiments qui y sont attachés ont fait l'objet des travaux d'entretien et des rénovations ponctuels au fil des dernières années, d'autres pas. Une analyse concernant ces domaines devra être faite afin de nous déterminer sur l'opportunité d'effectuer des rénovations. Par ailleurs, en cas de départ des fermiers locataires et de non reprise des exploitations par leur descendance, il conviendra d'examiner l'opportunité de vendre ces domaines à d'autres agriculteurs, ou d'examiner une éventuelle autre affectation dans le respect de la législation actuelle.

3.2.4 Réseau routier et réseau de mobilité douce

Les moyens pour l'entretien du domaine public et du réseau routier en général ne sont clairement pas suffisants et nous observons une accélération de la dégradation de cette infrastructure. Nous devons maintenir la vigilance au niveau de son entretien. Afin de rendre plus sûr notre réseau et garantir aussi la mobilité douce, nous devons y apporter le soin dévolu, l'améliorer au niveau des aménagements et aussi favoriser son intégration paysagère.

3.2.5 Patrimoine forestier

La Ville est propriétaire de quelque 1'600 hectares de forêts et pâturages boisés. Ce patrimoine est bien entretenu, dans le respect des principes du développement durable. Nous avons une vision à très long terme de la gestion forestière, dont le but est de garantir l'approvisionnement régulier du marché local en bois, d'entretenir régulièrement la forêt créant ainsi des conditions favorables aux loisirs et à la biodiversité.

3.2.6 Patrimoine public

La Ville est propriétaire ou a la jouissance de nombreux espaces verts, de détente et de loisirs. Le Conseil général a sollicité une réflexion de notre Autorité sur leur amélioration, voire sur un changement des affectations. Nous avons lors de la précédente législature rénové le réseau d'infrastructures souterrain et la surface de la zone piétonne. Cette zone publique mérite cependant mieux encore, à savoir une réflexion de fond sur son aspect et son rôle, tant au niveau du mobilier urbain qu'au niveau des surfaces de détente ce dans l'intérêt de la population, d'une part, et des commerçants, d'autre part, pour maintenir l'attractivité du centre-ville. Pour éliminer la rupture entre le centre-ville et le lac, il conviendra d'envisager de réaménager la route cantonale de l'avenue du Premier-Mars à la Place Numa-Droz en priorisant les piétons et en garantissant des conditions favorables aux transports publics. La Place du Port quant à elle doit trouver son identité propre en conservant sa vocation d'espace public multifonctionnel et complémentaire au site des Jeunes-Rives. Celles-ci, le Vieux-Port et le Quai Osterwald devraient bénéficier d'un grand potentiel d'attractivité pour l'ensemble de la population et pour le tourisme au terme de la procédure Européen 10. La construction du stade de la Maladière ne doit pas nous faire oublier que d'autres terrains de football sont presque inutilisables et pourtant indispensables. Nous devons également anticiper une éventuelle fermeture de la piscine de Serrières en raison de potentiels projets de développement de Philip Morris International. La réflexion concernant le réaménagement du port de Serrières et de ses environs après la construction du tunnel autoroutier de la A5 sera menée également. Enfin, il conviendra de veiller à l'entretien et au renouvellement des parcs de notre ville et son patrimoine arboricole, afin de garantir leur pérennité.

3.3 Actions

Les projets immobiliers réalisés sur les terrains de la Ville devront comprendre un pourcentage de logements à loyers modérés et de logements adéquats pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite (Monruz Sud).

- adapter l'ampleur de notre parc immobilier et favoriser la cohésion sociale.

Le fonds cantonal d'aide au logement a été créé par la révision de la loi cantonale sur l'aide au logement entrée en vigueur le 1er janvier 2009. Il est doté, à ce jour, de trois millions de francs annuellement et est destiné à favoriser la construction et la rénovation de logements à loyer abordable. Les propriétaires tant publics que privés peuvent y recourir.

- recourir systématiquement au fonds cantonal d'aide au logement.

La priorité doit être donnée aux bâtiments scolaires et au patrimoine historique.

- assainir les bâtiments du patrimoine immobilier administratif.

Il conviendra de se doter de nouveaux outils informatiques permettant, notamment, de planifier les interventions de rénovation et d'entretien et de numériser l'ensemble des plans des bâtiments. Ils permettront de mieux planifier les interventions, donc d'assurer un meilleur suivi technique et financier.

- doter la Ville d'instruments adaptés pour assurer une efficiente politique d'entretien.

Le secteur de la cuvette de Vauseyon devra faire l'objet d'une réflexion relative à son aménagement et à sa future vocation. Il s'agira par ailleurs, d'accompagner le développement de la friche de Serrières grâce à des mesures adaptées aux besoins de la population.

- à Monruz Sud, valoriser les friches industrielles.

Les objectifs principaux sont la réalisation d'un projet immobilier et la création d'un parc public.

- valoriser le secteur de Monruz Sud.

Les terrains de football du Chanet sont en partie vétustes et appellent une rénovation de fond, de même que le bâtiment qui abritait autrefois l'Institut suisse de police. Nous souhaitons trouver des partenariats avec des privés pour dynamiser ce secteur.

- affecter l'ensemble du secteur du Chanet en lien avec des activités de formation dans le domaine du sport.

Les résultats du concours Europan 10 seront connus en 2010. Sur la base du ou des projets retenus par notre Conseil, des crédits d'études seront sollicités, en 2011 et ceux de construction en 2012 selon la planification.

- initier la réalisation de la première étape de réaménagement des Jeunes-Rives, du Vieux-Port, du quai Osterwald et la Place du Port / Place Alexis-Marie-Piaget.

Le Conseil général a adopté en 2006 le plan d'aménagement intercommunal de Chaumont, lequel a notamment, défini, une zone d'utilité publique dans le secteur funiculaire, Grand-Hôtel, Petit-Hôtel. Ce secteur est soumis à plan directeur sectoriel. L'avenir de cette zone est fortement tributaire du futur du Grand-Hôtel ainsi que de l'intérêt de potentiels investisseurs à changer son affectation. Des contacts ont déjà été pris avec les propriétaires du Grand-Hôtel pour lui signaler la nouvelle affectation de cette zone et, partant, pour l'inviter à collaborer avec la Ville.

- valoriser la zone d'utilité publique à Chaumont.

Le plan directeur date de 1994 et le plan d'aménagement de 1998. En principe, ces plans se révisent tous les quinze ans en moyenne. Il conviendra dès lors de débiter la réflexion, en y intégrant les perspectives de développement de la Communauté urbaine du Littoral, en particulier celles liées « au schéma directeur d'urbanisation et stratégie de maîtrise foncière des pôles de gare » élaboré par Urbaplan sur mandat du RUN et examiné actuellement à la commission « pôles de développement de la COMUL ». Il conviendra également de se pencher sur l'opportunité de créer de nouvelles zones à bâtir, notamment en changeant l'affectation de la zone de forêts dans le secteur du quartier de Maujobia. Les aspects de mobilité et environnementaux devront y être intégrés.

- débiter les travaux de révision des plans directeur et d'aménagement communaux.

Au terme du chantier TransEurope en 2011, les mesures de circulation décidées par notre Conseil en novembre 2007 devront être mise en œuvre de manière définitive en sollicitant pour ce faire, un crédit d'investissement. L'accès à la gare depuis le sud (Funambule) devra aussi être amélioré. La passerelle piétonne entre le plateau de la gare et le Mail pourrait être réalisée rapidement. Quant à la passerelle piétonne avec accès direct à la rue des Fahys, elle devra être restaurée en profitant d'y intégrer l'accès des deux-roues notamment.

- améliorer l'accès à la gare.

Dans le cadre de la réalisation de nos projets immobiliers, il conviendra d'utiliser le bois de nos forêts comme matériau de construction et de chauffage.

- valorisation du bois provenant de nos forêts.

Le plan directeur de la mobilité douce sera mis en œuvre au travers de la première série d'actions prévues par le programme en faveur du trafic d'agglomération financé par le Confédération. Le plan directeur de la mobilité douce vise à développer ce type de mobilité en regagnant entre autre du terrain sur la mobilité automobile en misant sur la sécurité et l'efficacité de la mobilité douce. Un crédit d'investissement sera sollicité. Il conviendra d'étudier le rapprochement du lac au centre-ville en réaménageant l'axe cantonal, Premier-Mars – Place Numa-Droz.

- mettre en œuvre le plan directeur de la mobilité douce

Afin d'éviter des dommages en sous-sol sur les conduites d'énergie et d'évacuation des eaux, il est primordial de poursuivre les mesures d'entretien de notre patrimoine au risque de devoir investir massivement dans quelques années pour des reports d'entretien que nous ne sommes pas certains de pouvoir assumer. Il en va de même pour les trottoirs, escaliers, ponts, passerelles, sous-voies, murs et falaises etc.

- poursuivre l'entretien du domaine public et du réseau routier.

4 Politique d'agglomération

4.1 Bilan

La politique d'agglomération figurait dans notre Programme politique 2006-2009 parmi les axes de développement. L'orientation donnée consistait à positionner la Ville de Neuchâtel comme prestataire de services de proximité. Cette orientation s'inscrivait tout naturellement dans un contexte de collaborations bilatérales avec de nombreuses communes.

Nous soutenions déjà l'idée de contrats d'agglomération fixant les missions et les charges des partenaires afin d'aller au-delà des collaborations connues notamment celle matérialisées par des syndicats intercommunaux.

Deux mesures concrètes étaient retenues :

- élargir l'offre des prestations aux partenaires de l'agglomération ;
- dans le cadre du Réseau urbain neuchâtelois (RUN), mettre en place un contrat d'agglomération.

Le 23 mai 2005, les partenaires des projets RUN Réseau des trois villes, Communauté urbaine du Littoral (COMUL) et Région Val-de-Travers signaient un protocole d'accord. Tandis que ceux de la Région Centre Jura et de la Communauté urbaine La Chaux de Fonds - Le Locle signaient une déclaration d'intention de collaboration.

La création de groupements de communes était lancée. Les groupements suivants ont ainsi été officialisés :

- le Réseau des trois villes ;
- la Communauté urbaine du Littoral (COMUL) ;
- la Communauté urbaine La Chaux-de-Fonds - Le Locle (avec une composante transfrontalière qui s'étend à Morteau et à Villers-le-lac) ;
- la Région de l'Entre-Deux-Lacs ;
- la Région Val-de-Travers ;
- la Région Centre-Jura ;
- la Région de la Béroche ;
- la Région du Val-de-Ruz.

Depuis 2005, des étapes importantes dépassant le contexte purement local et influençant ce dernier ont donc été franchies avec succès.

La publication du message du Conseil fédéral concernant « la nouvelle politique régionale (NPR) » et l'adoption par le Grand Conseil du rapport 07-049 « Un canton, une vision » du Conseil d'Etat concernant la politique régionale, le RUN, le TransRUN et leurs conséquences et son projet de loi sur le Fonds cantonal de politique régionale, du 26 septembre 2007, auront été des éléments déclencheurs de la politique d'agglomération.

La Ville de Neuchâtel est membre du Réseau des trois villes et de la COMUL. Les statuts du Réseau des trois villes sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Son contrat d'agglomération était signé le 3 avril 2008. Les statuts de la COMUL entraînent en vigueur le 1^{er} février 2007 et son contrat d'agglomération était signé le 8 novembre 2007.

Une des premières réalisations clé de la COMUL aura été l'aboutissement de l'étude du prolongement de la ligne 10 de Peseux à Bôle. Toutes les communes de la COMUL ont par la suite décidé de la réalisation de cette ligne cofinancée à raison de 50% par la COMUL et à 50% par l'Etat. A Colombier un référendum était lancé. Le 17 mai 2009 les Roillebots acceptaient le projet par 57,5 % pour une participation de 50% de leurs citoyens.

A l'heure où nous rédigeons ce chapitre du programme politique, le canton a décidé de ne pas financer sa part de la ligne, reportant son engagement en 2011 et plongeant ainsi l'ensemble des partenaires du RUN dans une certaine perplexité notamment en relation avec le projet d'agglomération.

Rappelons, par ailleurs que depuis plusieurs années des collaborations existent avec les communes. Ces collaborations dont la plus importante par le CEG (centre électronique de gestion) et les 46 communes partenaires ont abouti, par exemple, à la création de VITEOS (rapport du Conseil communal 07-008), au mandat accordé à la Ville de Neuchâtel par la commune de Marin-Epagnier, puis La Tène, pour l'octroi des permis de construire, au projet d'épuration des eaux usées de l'ouest Val-de-Ruz par la STEP de Neuchâtel, au traitement par la Ville des dossiers AVS de la commune de Valangin.

Relevons aussi la collaboration au sein des syndicats intercommunaux.

Les objectifs du Programme politique 2006-2009 ont donc été largement atteints dans le domaine de la politique d'agglomération.

4.2 Enjeux et défis

Pour les prochaines années, en matière de politique d'agglomération, nous avons identifié les enjeux suivants :

De nouvelles compétences pour les communes et des fusions

Le défi majeur de ces prochaines années sera celui des fusions de communes. Seule, une commune, surtout de petite taille, ne peut plus assumer ses tâches par manque de moyens ou, si elle est plus grande, implose sous le poids des charges d'agglomérations à l'image de Neuchâtel. Le salut passera par des fusions de communes où chaque partenaire trouvera son compte dans un projet non pas d'arithmétique mais bien de société répondant à la question : que voulons-nous pour l'avenir de nos concitoyens ? Le Conseil communal entend relever ce défi et travailler dans le sens de la création d'une agglomération par fusion de communes tout en y jouant un rôle moteur dans le respect des communes partenaires.

Reste un autre défi qui va de pair avec celui que nous venons de décrire, celui de la définition des compétences communales.

L'agglomération : un vecteur d'efficience

Le travail au sein des groupements de communes doit aboutir à des collaborations dont l'effet premier sera la suppression de doublons dans l'organisation des prestations aux citoyens. A terme, il s'agira aussi de parvenir à une harmonisation des prestations à l'échelle de l'agglomération pouvant aboutir à des économies partagées.

Le maintien de la qualité de vie

Il s'agira également par une politique d'agglomération commune de maintenir la qualité de vie de la région. Par exemple, les infrastructures liées à la vie culturelle et sportive devront être pensées à l'échelon de l'agglomération. Plutôt qu'un repli sur soi, une politique d'agglomération bien organisée déploiera des effets multiplicateurs propices à la prospérité des partenaires impliqués.

Apprendre avec les autres

Par ailleurs la collaboration avec les partenaires du Réseau des villes de l'Arc jurassien (RVAJ) fort de 21 communes des cantons de Vaud, Berne, Jura, Fribourg et Neuchâtel sera maintenue, voire intensifiée. Il en ira de même avec arcjurassien.ch ex-Conférence TransJurassienne suisse (CTJ), l'Union des Villes Suisses et la coordination des Villes Romandes.

4.3 Actions

4.3.1 Processus d'étude en vue de fusions de communes sur le Littoral

Les collaborations initiées au travers des groupements de communes montreront assez vite leurs limites institutionnelles, notamment lorsqu'il s'agira d'obtenir des crédits auprès des législatifs des communes partenaires et du canton.

C'est pourquoi, tout en développant toutes les synergies possibles avec les groupements de communes dont la Ville de Neuchâtel est membre, il sera parallèlement étudié en étroite collaboration avec les communes qui le souhaitent, la possibilité de fusionner.

Au cas où les études démontreraient le bien-fondé de rapprochements significatifs, il sera alors entamé un processus de fusion avec ces communes.

A cet effet la Ville de Neuchâtel a d'ores et déjà entamé d'importants travaux au sein d'un groupe de travail « Réforme des institutions » dont la direction bicéphale, soutenue par un groupe d'experts, est assumée par le Réseau urbain neuchâtelois et le Conseil d'Etat.

De plus le Conseil communal déploie une intense activité au sein des « Etats Généraux des communes » organisés par l'Association des communes neuchâteloises. Membre du Comité de pilotage et des groupes de travail qui définissent les compétences des communes et du canton ainsi qu'un nouveau découpage territorial. Il entend y jouer un rôle déterminant.

A terme, par des partenariats « gagnant-gagnant », le Conseil communal entend participer activement à la réalisation d'une véritable agglomération construite avec des partenaires prêts à se regrouper.

4.3.2 Collaborations bilatérales sectorielles

L'expérience ayant démontré que des collaborations intercommunales portent leurs fruits dans des domaines aussi variés que l'informatique, la sécurité, certains services sociaux, l'énergie, les transports, les déchets, la culture ou le sport, nous poursuivrons dans cette voie avec les communes qui en expriment le vœu, prioritairement en application d'une politique de proximité.

4.3.3 Respect et mise en œuvre des contrats d'agglomération RUN

La Ville de Neuchâtel entend s'engager pour atteindre les objectifs des contrats d'agglomération signés par le Réseau des villes et la COMUL. Elle entend aussi, au sein de ces groupements de communes, trouver des solutions aux problèmes structurels soulevés par le canton, par exemple dans les domaines de l'enseignement, de la sécurité, etc.

Réseau des Trois Villes

Domaine culture

- définir une stratégie de promotion culturelle commune ;
- promouvoir la collaboration entre les différents acteurs culturels, les institutions culturelles et les pouvoirs publics ;
- mettre certains équipements culturels en commun afin de maximiser leur utilisation.

Domaine transports publics

- coordonner les projets de développement et les transports ;
- promouvoir l'utilisation des transports publics ;
- favoriser la mobilité du public à l'intérieur du réseau des trois villes au moyen des transports publics.

Domaine aménagement du territoire

- constituer un pôle de compétences entre les trois villes afin de fonctionner en tant qu'interlocuteur unique auprès du canton ;
- faciliter l'accès aux données foncières cantonales ;

Mesures générales

- réaliser une étude sur une nouvelle répartition des compétences entre le Canton et les trois villes respectivement les agglomérations ;
- répartir entre les villes des infrastructures d'importance cantonale.

COMUL

Domaine pôles de développement économique et résidentiel ;

- élaborer une stratégie logement du Littoral ;
- faciliter la promotion des pôles de développement.

Domaine transports publics

- développer un système de transports publics performant en termes de cadence, desserte, rapidité et efficacité ;
- assurer un accès aux centres-villes, aux équipements et aux pôles de développement ;
- développer la mise en réseau des transports publics ;
- développer les interfaces transports publics – transports motorisés individuels.

Equipements et infrastructures

- améliorer la collaboration et la coordination régionales en matière d'équipements et d'infrastructures à construire ;
- optimiser la gestion des équipements et infrastructures d'importance régionale.

Mesures générales

- étude en vue de la création d'une Agence de développement ;
- mise en place d'un système de répartition des charges et bénéfiques.

4.3.4 Fonctionnement des commissions régionales

Les commissions du Réseau des trois villes et les commissions régionales de la COMUL sont les éléments moteurs du RUN. Elles sont destinées à présenter des projets au Comité directeur du RUN susceptibles d'obtenir un financement dans le cadre de la nouvelle politique régionale. En ce sens chaque partenaire dont la Ville de Neuchâtel, porte une part de responsabilité au sein des commissions. Il s'agira donc d'être élément moteur au sein de ces organes.

5 Finances et développement économique

5.1 Bilan

La crise mondiale a fait son entrée dans le canton. L'équilibre budgétaire de la Ville a déjà été mis à mal en 2008 avec la forte réduction des entrées fiscales des instituts bancaires. Cet élément, important dans son ampleur, a mis en évidence la fragilité des finances de la commune, après deux exercices (2006 et 2007) dopés par le versement annuel exceptionnel de dix millions de francs par PMP. Il a été intégré dans le budget 2009 et doit l'être dans les prochains à mesure que les pertes subies par les banques pourront être réparties sur plusieurs exercices. Il faut s'attendre par ailleurs à une diminution des impôts d'un certain nombre d'autres personnes morales, dont les bénéficiaires risquent de fondre, et au mieux à une stabilisation du produit de l'impôt sur les personnes physiques avec l'augmentation du chômage, la baisse des revenus des indépendants, la diminution de la fortune de plusieurs gros contribuables et une politique plus restrictive de la part des entreprises en matière de bonus. De manière générale, la fluctuation des recettes fiscales issues des personnes morales est un facteur d'incertitude financière. Enfin, avec un certain décalage, l'aide sociale coûtera davantage et la dotation au fonds d'intégration, géré par le canton, va augmenter. L'ampleur de ces différents phénomènes est encore difficile à établir et devra faire l'objet d'un suivi attentif.

Par ailleurs, fin 2009, il faudra financer l'entrée dans Prevoyance.ne. Là encore, l'évaluation est difficile. Les turbulences boursières de fin 2008, début 2009, ont longtemps fait craindre une remise en question des accords intervenus entre les trois partenaires, notamment en ce qui concerne le taux de couverture à la constitution de la nouvelle institution. Ce risque paraît aujourd'hui écarté, avec la reprise du marché des actions. Osons un pronostic : il faudra, en sus des transferts et des réévaluations d'immeubles déjà prévus (cf le rapport du Conseil communal au Conseil général du 20 mars 2008), 2 à 3 millions de francs pour payer le prix d'entrée à la nouvelle caisse.

Le grand défi des communes du point de vue budgétaire est le maintien de la fortune nette à un niveau permettant de supporter le choc des déficits budgétaires des années difficiles. Celle-ci s'élevait à un peu moins de 24 millions de francs à fin 2008. Elle pourrait ne pas suffire à couvrir deux ou trois budgets de « crise ». Il n'en reste pas moins que le présent programme politique s'étend sur 4 ans et que le creux de la vague est peut-être en passe d'être franchi. Heureusement, les comptes 2009 devraient se révéler meilleurs que prévus.

La voilure a été réduite (hôpitaux, service industriels, secondaire II...) de sorte que les produits et les charges ne s'élèvent désormais plus qu'à 250 millions de francs environ. La marge de manœuvre est donc moindre. D'importantes mesures structurelles ont été prises dès 2003 (environ 18 millions de francs sur cinq ans), ce qui relativise les efforts de rationalisation encore imaginables sans réduction de prestations. Par ailleurs, l'endettement de la Ville est important (450 millions de francs environ à la fin 2009). Les taux d'intérêts sont actuellement particulièrement bas, mais une augmentation, incontournable à terme, aura d'importantes conséquences sur l'équilibre budgétaire (le coût annuel des intérêts est pour l'instant de moins de 16 millions de francs). Au chapitre des points peu rassurants du point de vue des finances, il faut en outre mentionner le mauvais état général des immeubles de la Ville, l'important patrimoine historique à entretenir et le statut de centre urbain (concentration des nuisances nocturnes, attrait pour les familles en situation précaire, entretien et exploitation d'infrastructures d'importance régionale, comme le stade, les piscines, les musées, l'Ensemble symphonique, la bibliothèque, etc). En présence de fortes variations, d'une année à l'autre, du produit de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, de l'ordre de plusieurs millions de francs, le pilotage budgétaire est délicat, d'autant que la constitution de réserves est proscrite par la législation cantonale.

Dans ces conditions, le catalogue des mesures souhaitables contenues aux chapitres précédents devra être réalisé en fonction des moyens financiers à disposition et de la nécessité d'assainir les finances de la Ville à plus long terme, dans une perspective de développement durable.

Il ne reste pratiquement plus de terrains constructibles, tant pour les entreprises que pour l'habitat. En outre, le produit de l'impôt sur les personnes physiques est insuffisant pour financer les infrastructures ainsi que l'offre culturelle et sportive. Par ailleurs, les grandes sociétés d'ampleur internationale bénéficient pour la plupart d'abattements fiscaux considérables.

D'un autre côté, la ville compte des joyaux de réputation mondiale dans le domaine de la recherche (CSEM, Université, IMT, Philip Morris). Elle dispose d'un tissu industriel de grande réputation (Richemont, Bulgari, Johnson et Johnson, Kyphon, Autodesk, Baxter, Philip Morris, etc.). Le secteur tertiaire n'est pas à la traîne (Stonehage, banque Bonhôte, succursales de nombreuses banques et assurances, Elsevier, etc.). Elle compte avec PMP un très gros contribuable. La présence de l'OFS depuis 10 ans assure une belle image de marque et autorise d'importants espoirs de collaboration. L'arrivée à Neuchâtel des Hautes écoles HE-ARC dans le futur bâtiment TransEurope, propriété des CFF, va dans le même sens. La situation géographique de la ville est excellente, non loin de la plupart des grandes villes du pays. L'installation en août 2009 d'une école internationale privée pour le secondaire permet de compléter le cursus scolaire en anglais. De nombreux logements de qualité ont été mis sur le marché ces dernières années, de nature à séduire les cadres engagés dans la région. La vie commerciale est bien développée, l'attrait touristique est important, l'offre culturelle et sportive est riche. Tous ces éléments contribuent à l'attrait de notre cité.

5.2 Enjeux et défis

Dans le contexte ainsi décrit, il devenait incontournable de consacrer un volet entier du programme politique aux aspects financiers et économiques. Le véritable enjeu consiste en la recherche d'un équilibre dynamique entre les moyens et les prestations à long terme. Traduit en termes budgétaires, le défi est représenté par le franchissement de la période de crise et la consolidation de la fortune nette après l'entrée dans la CPU. Dans cette perspective, il conviendra notamment d'augmenter les surfaces constructibles, tant pour l'implantation de nouvelles entreprises que pour l'installation de nouveaux citoyens contribuables. Il peut être noté à cet égard que, du point de vue de l'aménagement du territoire, il est préférable de densifier le tissu urbain que de générer des pendulaires qui « mitent » les campagnes.

L'analyse de Statut du personnel a été abordée au cours de la précédente période administrative. Certaines dispositions sont aujourd'hui désuètes et une réforme complète doit être menée et négociée avec les associations de personnel (temps partiel, formation continue, etc.). Le but est celui de la modernisation, pas celui d'un démantèlement. Il en va de l'image des fonctionnaires et, par ricochet, de celle de la ville.

Il sera nécessaire de dynamiser la vie commerciale de la ville, de développer son attractivité. La pérennisation de l'Université, de l'IMT, du CSEM à Neuchâtel devra focaliser toutes les attentions. Il est bon de noter à cet égard que les chercheurs issus de ces milieux sont susceptibles de fonder des entreprises innovantes. L'accueil de la Haute Ecole Arc (trafic, hébergement des étudiants) fait partie des défis à venir. L'administration n'échappera pas à de nouvelles restructurations et, surtout, à une redéfinition de ses missions. La politique des ressources humaines devra être revue.

Par ailleurs il faudra tenter de concilier ambition et raison, sous toutes ses formes (comment par exemple parvenir à assainir le patrimoine immobilier tout en tentant de retrouver des finances saines ? Le patrimoine immobilier n'est-il pas trop important ?). Il conviendra de recentrer les tâches de la Ville, de définir clairement ses missions, de rappeler qu'elle n'a plus les moyens de développer des projets d'envergure régional sans l'appui des communes voisines.

Par ailleurs, la taxe sur les spectacles n'a plus la cote : Neuchâtel est bientôt la dernière ville en Suisse à connaître une taxe de ce type. Elle n'est pas aisée à percevoir, elle n'est pas toujours payée scrupuleusement et elle constitue un véritable frein au dynamisme culturel. Le vrai enjeu n'est toutefois pas tant sa suppression que son remplacement en terme de moyens financiers.

Enfin, dans le contexte des habituels reports de charges annuels décidés sans concertation par le Conseil d'Etat, il devient urgent de réfléchir à un autre mode de fonctionnement, d'introduire une nouvelle dynamique de partenariat entre les collectivités publiques. Il en va d'un meilleur fonctionnement et d'une efficacité accrue des autorités, dans l'intérêt du citoyen. Les enjeux sont nombreux : quelles compétences pour les communes et/ou les agglomérations ? quelle répartition des tâches et quelle gouvernance (prise en compte du principe « qui paie commande ») ? quelle clé de répartition du financement ? De nombreux domaines sont concernés : culture, accueil de la petite enfance, écoles, services sociaux, sports, politique de la jeunesse, tourisme, etc. L'enjeu pour la Ville est le maintien d'une politique de proximité, profitable à la population et à l'agglomération.

5.3 Actions

Finances

- participer activement à la redéfinition du paysage institutionnel du canton ainsi qu'à la répartition des missions, en lien avec leur financement ;
- accompagner la révision de la péréquation financière intercommunale dans la perspective d'une meilleure reconnaissance des charges d'agglomération ;
- consolider la fortune nette, après l'entrée dans la CPU et la période de crise, à hauteur de 15 millions au moins ;
- intégrer les nouveaux outils de maîtrise des finances décidés par le Conseil général ;
- tendre à l'autofinancement des investissements (freiner l'endettement) ;
- supprimer la taxe sur les spectacles ;
- analyser au moins une vingtaine de prestations de la Ville (statu quo, suppression, cantonalisation selon le principe de la subsidiarité, externalisation par mandats de prestations, régionalisation, adaptation), dans une perspective de réduction des charges ou d'augmentation des recettes ;
- poursuivre l'adaptation de l'ensemble des taxes et émoluments ;
- examiner les prestations en vue d'une tarification à prix coûtant ;
- finaliser une entrée en douceur dans la CPU, du point de vue financier ;
- poursuivre la centralisation à l'interne des activités financières et comptables ;
- développer le processus de réforme, en lien avec l'association des cadres, tendant à l'examen des prestations de la Ville, réflexion à élargir à l'ensemble du personnel et à la commission financière du Conseil général ;

- lutter contre les reports de charges et confiscations de produits menés par l'Etat hors désenchevêtrement ;
- contribuer à la remise en question du principe de l'exonération fiscale totale dont peuvent bénéficier certaines personnes morales.

Promotion économique

- favoriser l'accueil et l'intégration du personnel expatrié des entreprises internationales ;
- attirer de nouvelles entreprises et accompagner celles qui sont déjà installées ;
- poursuivre la densification de l'habitat ;
- contribuer à la mise en place d'un cursus en comptabilité et finance internationales ;
- contribuer à la dynamisation du centre-ville ;
- collaborer de manière accrue avec les services de l'Etat ;
- étudier la possibilité d'extension et de densification de zones de développement économique.

Assurances

- finaliser la restructuration de la gestion du portefeuille d'assurances choses et RC.

Personnel

- moderniser le statut du personnel, de manière générale et en lien avec différents thèmes (temps partiel, égalité hommes-femmes, etc.) ;
- contenir l'augmentation de la masse salariale induite par le système de rémunération mis en place en 2002 ;
- centraliser la politique RH, notamment dans le domaine des assurances sociales ;
- développer une politique de gestion des compétences ;
- soutenir l'encadrement ;
- centraliser la gestion de l'absentéisme ;
- mettre en place une politique d'apprentissage et de formation ;
- améliorer la gestion des conflits et la lutte contre le harcèlement.

IV Communication

La qualité d'un projet, son coût et l'intérêt qu'il représente pour la collectivité, est garant de son succès. Il n'en demeure pas moins que la problématique de l'information reste déterminante dans ses phases d'élaboration, de décision puis de concrétisation.

Les technologies de l'information et de la communication contribuent-elles à créer une société plus accessible à tous ? Est-ce que les nouveaux moyens, largement répandus, favorisent les échanges entre le citoyen et les autorités ? C'est ce que l'on appelle une bonne question...

De toute évidence, et quand bien même l'entrée en vigueur, le 1^{er} octobre 2007, de la loi cantonale sur la transparence des activités étatiques n'a pas provoqué de grands bouleversements, elle justifie aujourd'hui une approche plus pointue de l'information et une structure professionnelle adaptées aux attentes de la population.

Nous souhaitons dès lors vouer un soin tout particulier au développement des ressources par la concentration des moyens d'information et de communication au service du journal officiel « Vivre la ville », rattaché à la Chancellerie. Cette nouvelle entité, ainsi renforcée dans ses missions, permettra le développement de la politique d'information, de communication et de promotion, interne et externe, de notre Conseil.

En effet, la complexité croissante des affaires, l'augmentation des missions et des tâches des services, la rapidité toujours plus importante avec laquelle les dossiers doivent être traités, et l'environnement politique nécessitent une gestion et surtout une coordination indispensable pour garantir la cohérence et la pertinence des supports de communication.

Aujourd'hui, la Ville de Neuchâtel dispose en particulier d'un journal hebdomadaire d'information officiel « Vivre la ville » et d'un site internet consulté mensuellement par près de 24'000 visiteurs. Une réflexion doit parallèlement être entamée, afin de déterminer les voies et moyens de renforcer le lien de proximité entre la population et les autorités par le recours accru à la cyberadministration.

Plusieurs options sont d'ores et déjà envisagées pour atteindre cet objectif, en harmonisant les moyens financiers et les ressources humaines actuellement à disposition en mettant davantage en valeur les compétences du personnel communal.

Plus concrètement, nous pensons en particulier à la désignation d'une personne chargée de communication, l'adaptation de la fréquence de parution des éditions du journal d'information « Vivre la ville » consacrées à l'actualité politique communale, la présentation de sujets spécifiques au travers de numéros spéciaux et le développement des forces en soutien des services et de l'autorité pour faire face aux nouvelles exigences en la matière. L'introduction « d'information brèves » des décisions de l'autorité à l'intention du personnel communal et la population, d'une « lettre d'information », l'organisation systématique de journées portes ouvertes et d'exposition sont envisagées de façon à mieux faire connaître encore le travail de l'administration. L'étude de la transmission de l'information à la population par sms sera également une nouvelle mission. Enfin, il s'agira de présenter le tissu associatif régional afin de compléter ces premières mesures destinées également à la promotion et au rayonnement de la Ville de Neuchâtel.

La communication n'est pas une science difficile. Ce n'est pas non plus une science exacte. Elle s'apprend et se cultive. C'est dans un esprit de transparence que nous souhaitons donner un véritable statut à l'information publique.

V Conclusion

Là où il y a une volonté, il y a un chemin.

Le Conseil communal dans les choix qu'il opère pour les années 2010 à 2013 a la ferme volonté de contribuer activement aux mutations que va vivre notre canton qui doit faire face à des temps difficiles sur le plan économique et par conséquent aussi sur le plan social.

C'est pourquoi il vous propose un programme qui met l'accent sur l'Homme en se concentrant sur la cohésion sociale sans laquelle il ne peut y avoir de cohérence politique.

Ce raisonnement s'applique également au respect que nous devons avoir de notre environnement en terme de production et de consommation d'énergie de préférence renouvelable mais aussi en terme de politique d'entretien ciblée de notre patrimoine. En effet ces éléments, s'ils sont maîtrisés, contribuent largement à offrir une qualité de vie reconnue à l'ensemble de nos concitoyens.

Enfin, il s'agira de comprendre la réforme de nos institutions comme une chance unique à saisir pour la constitution de l'agglomération du littoral y compris avec des fusions de communes et le développement d'une politique de proximité, celle qui touche les citoyens au jour le jour. Le tout dans les limites des moyens financiers à disposition.

S'agissant précisément des finances de notre Ville, il convient de rappeler que la marge de manœuvre est limitée et que par conséquent, il nous appartient de se montrer particulièrement attentif en proposant des projets de qualité indispensables à l'évolution de notre cité et de son agglomération. C'est l'objet même de ce programme politique que nous avons souhaité d'ambitieux et raisonnable.

Les atouts de Neuchâtel sont nombreux. Qualité de vie, hautes technologies, entreprises d'envergure internationale et PME ancrées dans le tissu régional, dynamisme académique, associatif, culturel et sportif constituent quelques éléments forts qui nous permettent d'envisager l'avenir avec sérénité malgré les répercussions connues de la crise financière et économique.

B. Planification des dépenses d'investissements

2010 - 2013

Conformément aux nouvelles dispositions légales et réglementaires, nous vous présentons la planification des dépenses d'investissements pour la période 2010 - 2013.

I. Introduction

La planification quadriennale des investissements complète le programme politique pour les quatre prochaines années.

Les dépenses nettes de la planification 2010-2013 se montent à 97,4 millions de francs, en augmentation de 10,8%, par rapport à la précédente, après correction des dépenses nettes relatives aux anciens Services industriels.

En date du 7 septembre 2009, le Conseil général a adopté différents instruments financiers, au nombre desquels des règles précises et échelonnées sur l'autofinancement. Bien que celles-ci soient applicables aux comptes et non aux budgets, nous nous sommes efforcés, à ce stade déjà, d'en respecter l'esprit. Toutefois, malgré de considérables renoncements, renvois à plus tard et redimensionnements, nous sommes contraints de vous proposer une planification qui, sur quatre ans, présente globalement un degré d'autofinancement inférieur à 70 %. Les engagements prévus dépassent cette limite, sur toute la période, de 7,1 millions de francs.

A cela plusieurs raisons :

- Dans le cadre du projet d'agglomération qui réunit la Confédération, l'Etat et l'ensemble des communes du canton, un programme en faveur du trafic d'agglomération a été planifié d'entente avec l'ensemble des partenaires concernés. Ces mesures seront réalisées entre 2011 et 2014. Un rapport complet sera présenté à votre autorité au printemps 2010. Pour la Ville, ces mesures représentent 7 millions de francs qui ont été inscrits dans la planification des investissements, dans l'attente de votre décision finale, conformément à l'engagement que nous avons pris et par solidarité avec les autres communes et l'Etat. Il est important que, malgré la crise économique actuelle, les collectivités publiques continuent de construire l'agglomération neuchâteloise qui permettra une meilleure reconnaissance sur le plan suisse et des synergies dans le canton sur le plan des infrastructures.
- Les différentes directions, après un premier tri, ont présenté des projets jugés prioritaires pour près de 198 millions de francs, réduits aujourd'hui, à coups de hache, à 97,4 millions de francs.
- Il n'y a presque plus que l'os, la chair a été enlevée. Outre les crédits de construction et d'entretien lourds habituels, qui ont été maintenus à des niveaux corrects, et à peine quelques postes découlant de véritables choix politiques (aménagement des Jeunes-Rives, de Serrières et du secteur de Monruz, 2^e train de mesures en faveur d'une mobilité durable,...), les derniers objets figurant à la planification sont incontournables : soit ils sont liés à des décisions préalables de votre autorité (démolition de l'école de la Maladière, réfection de la Collégiale et de la zone piétonne, Millénaire, ...), ou à la sécurité (murs de la colline du Château, barrières de la place du port, sécurisation de cours d'école), soit ils résultent d'exigences légales

(OIBT, mise en conformité de places de jeu, changement du four crématoire,...) ou de tâches tout à fait prioritaires (véhicules et équipements à la voirie et au SIS), soit enfin ils découlent de l'état de délabrement de bâtiments importants (collèges du Crêt-du-Chêne et de la Promenade, toit du musée d'ethnographie, enveloppe du Palais DuPeyrou,...).

Cela étant, une planification est un programme et il n'est pas rare que la situation évolue au fil des ans et que des décalages dans le temps interviennent en ce qui concerne diverses réalisations. D'ailleurs, précisément, les investissements prévus entre 2006 et 2009 n'ont pas tous été réalisés. Si malgré tout rien ne change, il conviendra d'apporter des retouches à la présente planification en cours de période, afin que les règles sur l'autofinancement soient respectées. Il en va d'ailleurs de l'endettement de notre ville, qui doit impérativement être contenu.

II. Historique : la planification 2006-2009

Les tableaux ci-après présentent les investissements tels que prévus dans le cadre de la précédente planification, mais corrigés de ceux prévus dans les domaines de l'électricité et du gaz qui sont désormais de la responsabilité de la société VITEOS SA.

La comparaison est effectuée avec les dépenses effectives pour les années 2006 à 2008 et estimées pour l'année 2009. Les montants figurant dans les tableaux incluent tant ceux du patrimoine administratif que ceux du patrimoine financier. Au final, les investissements nets devraient être inférieurs de 23,4 millions de francs aux intentions de dépenses de la planification 2006-2009.

Planification 2006 – 2009

| | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | Total |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
| Investissements bruts | 35'254'000 | 23'165'000 | 21'160'000 | 20'440'000 | 100'019'000 |
| Recettes | -5'545'000 | -1'645'000 | -2'035'000 | -2'865'000 | -12'090'000 |
| Investissements nets | 29'709'000 | 21'520'000 | 19'125'000 | 17'575'000 | 87'929'000 |

Comptes 2006 – 2009

| | C 2006 | C 2007 | C 2008 | E 2009 | Total |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|------------------|-------------------|--------------------|
| Investissements bruts | 24'387'166 | 25'240'837 | 15'713'832 | 19'195'000 | 84'536'835 |
| Recettes | -5'011'470 | -3'393'360 | -8'711'174 | -2'934'000 | -20'050'004 |
| Investissements nets | 19'375'696 | 21'847'477 | 7'002'658 | 16'261'000 | 64'486'831 |

Les différences sont particulièrement importantes en 2006 (décalage du PGEE et du plan de stationnement et crédits moins importants que prévu dans le domaine public et à l'Urbanisme) et en 2008 (dépenses moindres à l'Urbanisme et recettes beaucoup plus importantes que prévues en raison de ventes d'immeubles à des particuliers et à la Caisse de pensions).

1. Effet sur l'endettement

Les tableaux suivants présentent l'évolution de la dette globale durant la précédente planification en comparaison avec l'insuffisance ou l'excédent de financement.

L'autofinancement étant déterminé à partir du compte administratif - cela en conformité avec les directives de l'Etat - la comparaison est faite en tenant compte des investissements nets du patrimoine administratif.

Globalement, le financement des investissements de ces quatre dernières années présente un excédent de près de 6 millions de francs et contribue donc à la baisse de l'endettement.

Les excellents résultats des années 2006 et 2007 ont permis de dégager des excédents de financement alors que les insuffisances sont minimales durant les années 2008 et 2009 grâce à des dépenses d'investissement réduites, alors que les recettes sont conformes aux montants prévus.

| | C 2006 | C 2007 | C 2008 | E 2009 | Total |
|------------------------|-----------------|-------------------|------------------|------------------|-------------------|
| Investiss. admin. nets | 25'562'259 | 20'298'067 | 11'504'935 | 17'193'000 | 74'558'262 |
| Autofinancement | -26'293'541 | -28'629'746 | -10'201'384 | -15'302'600 | -80'427'270 |
| Insuffisance | -731'282 | -8'331'678 | 1'303'552 | 1'890'400 | -5'869'009 |

Evolution de l'endettement

En 2007, l'apport important de liquidités qui a accompagné le transfert du Nouvel Hôpital Pourtalès (NHP) à Hôpital neuchâtelois a permis de renoncer à recourir à l'emprunt à court terme et de rembourser 90 millions d'emprunts à long terme. Le solde de liquidité provenant du transfert du NHP a permis durant l'année 2008 de poursuivre le remboursement de la dette et de ne procéder qu'à une reconduction partielle des emprunts arrivés à échéance.

En 2009, les nouveaux emprunts à long terme seront inférieurs à l'enveloppe budgétaire (89 millions de francs).

| (en milliers de francs) | C 2006 | C 2007 | C 2008 | E 2009 |
|-------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Dette à court terme | 35'000 | - | 40'000 | 40'000 |
| Dette à long terme | 609'000 | 518'000 | 441'000 | 422'000 |
| Total | 644'000 | 518'000 | 481'000 | 462'000 |

2. Evolution de la charge d'intérêts

La situation conjoncturelle favorable qui a régné durant les années 2006 à 2008 a conduit à une hausse progressive des taux d'intérêts. Mais dès le second semestre 2008, la crise financière, qui a d'abord débuté aux Etats-Unis pour ensuite se propager au reste du monde, a provoqué une quasi-paralysie du système financier mondial. Les banques centrales ont baissé drastiquement leur taux directeur, de sorte que les taux à court terme ont atteint des niveaux historiquement bas. Les taux à long terme, dans une moindre mesure, ont suivi la tendance.

Entre 2006 et 2009, les emprunts qui sont arrivés à échéance comportaient des coupons compris entre 3,125% et 4,875%. La reconduction partielle de ces emprunts (en raison des liquidités provenant du transfert du NHP et des excédents de financement en 2006 et 2007) s'est faite à des taux compris entre 2,71% et 3,80%. En 2009, par rapport à 2006, la charge d'intérêts a ainsi diminué de 32% pour s'établir à 15,8 millions de francs.

| | C 2006 | C 2007 | C 2008 | E 2009 |
|---|------------|------------|------------|------------|
| Dettes à long terme (en milliers de francs) | 609'000 | 518'000 | 441'000 | 422'000 |
| Taux moyen au 31 décembre | 3.57% | 3.50% | 3.51% | 3.34% |
| Coût annuel | 23'148'104 | 19'163'669 | 16'534'646 | 15'800'000 |
| Nombre d'habitants | 32'148 | 32'389 | 32'505 | 32'750 |
| Dettes par habitant | 18'944 | 15'993 | 13'567 | 12'885 |

III. Planification 2010 – 2013

Pour la nouvelle période 2010 - 2013, les investissements prévus se présentent comme suit :

| | |
|---------------------------------------|----------------------|
| | Fr. |
| Investissements bruts | 117'646'000.- |
| Recettes | -20'235'000.- |
| Total des investissements nets | 97'411'000.- |

A l'instar de la dernière planification, les montants figurant ci-dessus englobent l'ensemble des dépenses et recettes d'investissements. Toutefois, afin de répondre aux directives étatiques relatives à la notion d'investissements, seuls ceux du patrimoine administratif seront intégrés dans le tableau du compte administratif du budget 2010. Cependant, afin de donner une vue globale de la présente planification, les projections sont basées sur l'ensemble des investissements. La répartition entre patrimoine administratif et financier figure en annexe au rapport concernant le budget 2010.

1. Principales réalisations du patrimoine administratif

Pour la période 2010 - 2013, les principaux objets du patrimoine administratif à réaliser par section sont les suivants :

Travaux publics

L'accent a été mis sur le renouvellement et l'entretien du domaine public (chaussées, zone piétonne, escaliers, sentiers, etc.), à hauteur de 12 millions de francs, ainsi que sur le plan général d'évacuation des eaux (PGEE), pour 10,5 millions de francs. Les charges financières liées aux investissements prévus dans le cadre du PGEE seront totalement financées par la taxe d'épuration.

Le crédit pour les points de collecte des déchets enterrés arrivera à son terme en 2011 et totalisera pour la présente planification 3 millions de francs. Les charges financières en découlant seront entièrement financées par la taxe d'enlèvement des déchets solides.

Urbanisme

Pour les années 2010-2013, un premier montant de deux millions a été inscrit pour l'aménagement des Jeunes-Rives. En l'absence de projet concret à ce jour, le solde a été reporté à la prochaine planification. Suite au concours European, une demande de crédit d'étude sera adressée à votre Autorité en 2011 et une demande de crédit pour initier la réalisation en 2012. Le projet retenu devra tenir compte des moyens à disposition et être en adéquation avec les vœux qu'exprimera la population.

Les projets d'agglomération à la section de l'Urbanisme totalisent 3,1 millions de francs.

Le programme d'entretien lourd des bâtiments du patrimoine administratif a été arrêté à 3,7 millions de francs.

Le réaménagement de l'espace public lié au développement du CSEM se monte à 2,6 millions de francs.

Police

Les principaux investissements prévus concernent la troisième étape du plan de stationnement, avec un montant de 3,8 millions de francs, et la sécurisation du trafic et des passages piétons, pour 1,4 million de francs.

Au cimetière, plusieurs crédits totalisent 4,2 millions de francs, dont 3 millions de francs pour le changement du four.

Police du feu

Les dépenses d'investissements prévues de 2,1 millions de francs sont subventionnées à hauteur de 50% par l'ECAP, le solde étant couvert à 30% par les partenaires du SIS que sont les communes du littoral.

Jeunesse et intégration

Les principales rénovations planifiées sont celles des collèges du Crêt-du-Chêne, pour 7 millions de francs, et de la Promenade sud, pour 4,2 millions de francs.

Affaires culturelles

La restauration de la Collégiale est l'objet le plus important, avec des dépenses brutes de 7 millions de francs.

Le projet du Millénaire nécessitera 1,1 million de francs environ.

Energies

Le crédit pour la distribution, avec 6,4 millions de francs, et celui pour la production avec 2,49 millions de francs sont les principaux objets prévus dans le domaine de l'eau. L'ensemble des crédits dans ce domaine sont financés par le prix de l'eau.

Sports

La phase 2 du projet Holistic au Nid-du-Crêt coûtera 1,1 million de francs.

Transports

Le programme en faveur du trafic d'agglomération est de 4,3 millions de francs et est subventionné à 35% par la Confédération.

2. Principales réalisations du patrimoine financier

Pour la période 2010 - 2013, les principales actions sur le patrimoine financier, par sections, sont les suivantes :

Forêts et domaines

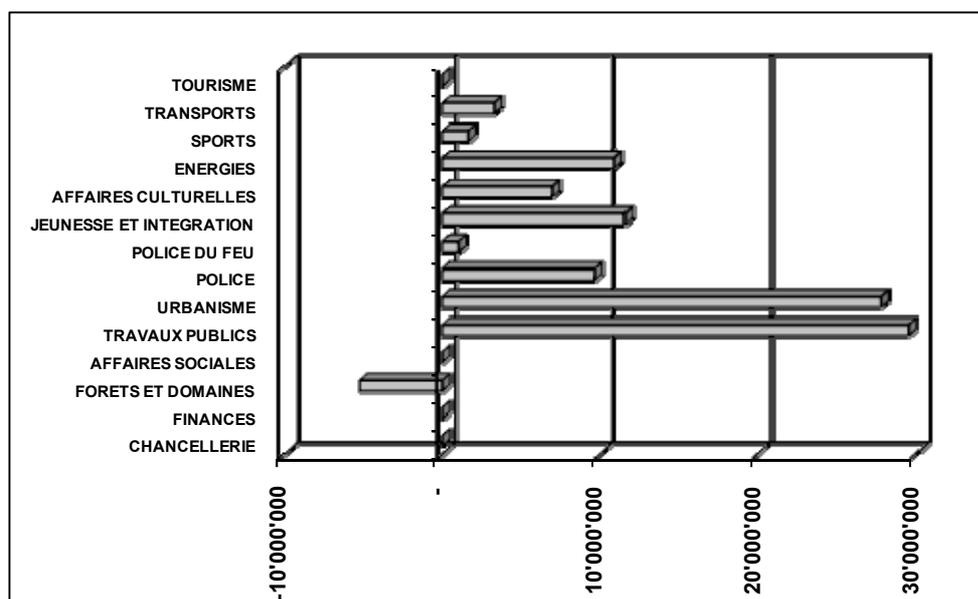
Un des moyens de réduire la dette et de recentrer les moyens disponibles pour l'entretien est de réduire le patrimoine. Des ventes d'immeubles sont ainsi prévues à hauteur de 8 millions de francs.

Urbanisme

Le programme d'entretien lourd des bâtiments du patrimoine financier est une des principales dépenses dans cette catégorie d'investissement, avec un montant de 3,4 millions de francs.

Des transformations et rénovations d'immeubles du patrimoine financier sont planifiées pour un montant de près de 9,6 millions de francs.

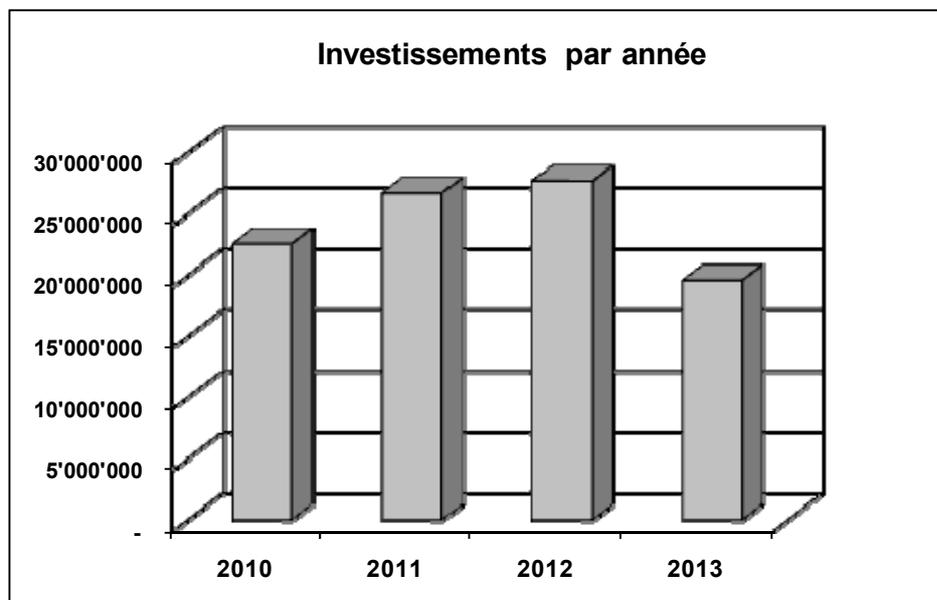
3. Répartition par domaine



4. Répartition annuelle

Le détail par année se présente comme suit :

| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | Total |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
| Investissements bruts | 27'526'000 | 31'000'000 | 32'635'000 | 26'485'000 | 117'646'000 |
| Recettes | -4'090'000 | -4'298'000 | -4'942'000 | -6'905'000 | -20'235'000 |
| Investissements nets | 23'436'000 | 26'702'000 | 27'693'000 | 19'580'000 | 97'411'000 |



5. Financement

L'autofinancement est constitué par les amortissements, les variations des comptes de réserves et le report du résultat de fonctionnement.

Si l'autofinancement est insuffisant, le recours à l'emprunt permet de compléter le financement des investissements. La croissance de la dette engendre des charges financières supplémentaires qui se répercutent directement sur le compte de résultat de la ville.

Insuffisance de financement

| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | Total |
|-----------------------------|------------------|-------------------|-------------------|------------------|--------------------|
| Investissements nets | 23'436'000 | 26'702'000 | 27'693'000 | 19'580'000 | 97'411'000 |
| ./. Autofinancement | -15'757'000 | -15'519'000 | -15'817'000 | -16'134'000 | -63'227'000 |
| Insuffisance | 7'679'000 | 11'183'000 | 11'876'000 | 3'446'000 | 34'184'000 |
| Taux d'autofinancement | 67.2% | 58.1% | 57.1% | 82.4% | 64.9% |

En partant du principe que les budgets de fonctionnement devraient être équilibrés, nous pouvons estimer la capacité d'autofinancement. Ainsi, l'insuffisance de financement, pour ces quatre prochaines années, sera d'un peu plus de 34 millions de francs. Le programme d'investissements 2010 - 2013 sera donc autofinancé à raison de 64,9% et financé à hauteur de 35,1% par des emprunts.

Malgré des coupes importantes dans les projets d'investissements proposés, il n'a pas été possible, sans mettre en péril la valeur des actifs de la Ville, de répondre aux nouvelles exigences introduites par la récente modification du Règlement général. En effet, seule l'année 2013, avec un taux d'autofinancement de 82,4%, dépasse le taux minimum requis de 70%.

Nous précisons également que plus de 28 millions d'investissements nets (29% des investissements totaux) sont prévus dans des domaines autoporteurs, c'est-à-dire dont les charges sont couvertes par des taxes (épuration des eaux, enlèvement des déchets, utilisation des ports), par le tarif de l'eau ou par des loyers.

6. Effet sur l'endettement

L'insuffisance de financement d'un montant d'un peu plus de 34 millions de francs pour l'ensemble de la période, pour autant que les budgets de fonctionnement soient équilibrés, nécessite comme précisé plus haut, le recours à l'emprunt. La dette à long terme subirait ainsi une progression de 7% pour atteindre 453 millions de francs au terme des 4 ans.

L'insuffisance de financement ne permettant pas le remboursement d'emprunts arrivant à échéance, le tableau ci-après tient compte de la reconduction de ces derniers. Les années 2010 à 2013 comportent un volume annuel d'emprunt arrivant à maturité de l'ordre 50 millions de francs répartis tout au long de l'année. Nous n'avons plus à négocier des montants importants arrivant à échéance à une date précise comme cela a été le cas pour les 3 emprunts publics de 70 millions de francs chacun, partiellement remboursés suite au transfert du NHP.

| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Evolution de la dette | 422'000'000 | 430'000'000 | 441'000'000 | 453'000'000 |
| Taux moyen | 3.24% | 3.23% | 3.21% | 3.36% |
| Coût annuel estimé | 13'673'000 | 13'889'000 | 14'156'000 | 15'221'000 |

Outre le fait que les insuffisances de financement dépassent les 11 millions de francs en 2011 et 2012, le calcul de la charge d'intérêts tient compte également des taux bas obtenus ces dernières années sur le marché des capitaux lors de la reconduction d'emprunts arrivant à échéance et de l'hypothèse que les taux augmenteront ces prochaines années en particulier dès 2012. Il en résulte une progression du coût annuel plus importante entre 2012 et 2013.

IV. Conclusion

L'important patrimoine de la Ville continue d'exiger des moyens trop importants, par rapport à notre capacité financière, pour son entretien et son renouvellement. Sans parler même de nouvelles infrastructures. Dans ce contexte, la marge de manœuvre est extrêmement limitée et des choix douloureux ont dû être faits. De nombreux renvois à la prochaine planification ont été effectués avec la conséquence, si aucune action n'est entreprise, que nos successeurs peineront comme nous à dégager les moyens nécessaires à une gouvernance satisfaisante. Un entretien convenable du patrimoine, que chacun appelle de ses vœux, est complètement illusoire avec les ressources à disposition. De la réflexion menée à ce jour, il est apparu clairement qu'un redimensionnement du parc immobilier était indispensable. La vente de quelques bâtiments nécessitant d'importantes rénovations aurait le double effet d'éviter de coûteux investissements et de recentrer les moyens à disposition dans le cadre d'une véritable politique d'entretien. Il ne s'agit surtout pas de brader le patrimoine de la Ville mais, au terme d'une analyse approfondie (politique du logement, choix de l'acquéreur, endroits stratégiques, moyens nécessaires, état d'entretien et d'isolation,...), de procéder à quelques ventes ciblées, dont certaines pourraient déjà intervenir à court terme. Nous sommes convaincus que cette conclusion s'impose si l'on veut éviter aux générations futures la charge d'un patrimoine encore plus délabré et/ou le poids d'une dette gigantesque.

Cela étant, les choix stratégiques contenus dans le programme politique permettront de franchir le cap de la crise actuelle avec l'assurance de retrouver, à terme, une capacité financière suffisante au développement des projets du programme politique qui n'ont pas pu tous être intégrés à la planification.

V. Inventaire des investissements détaillés

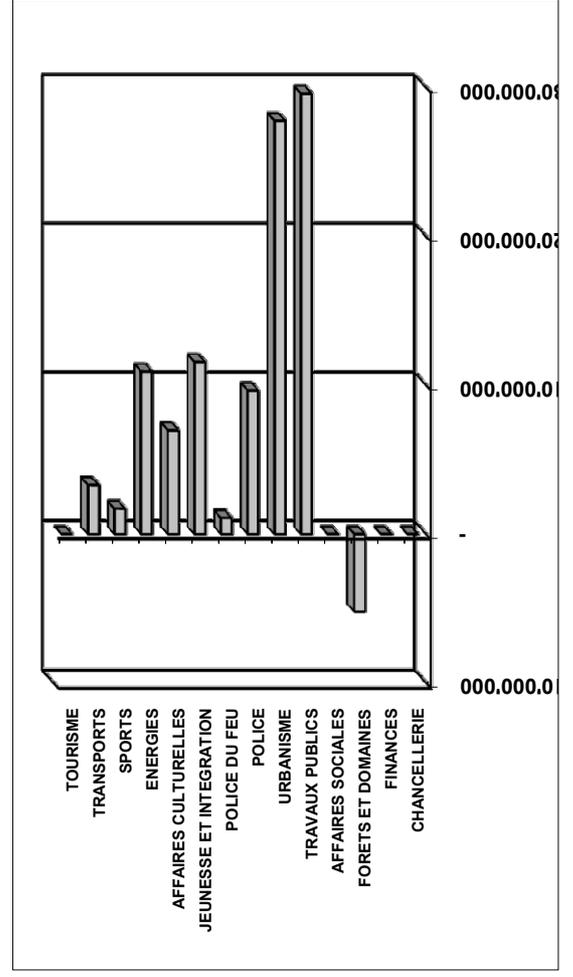
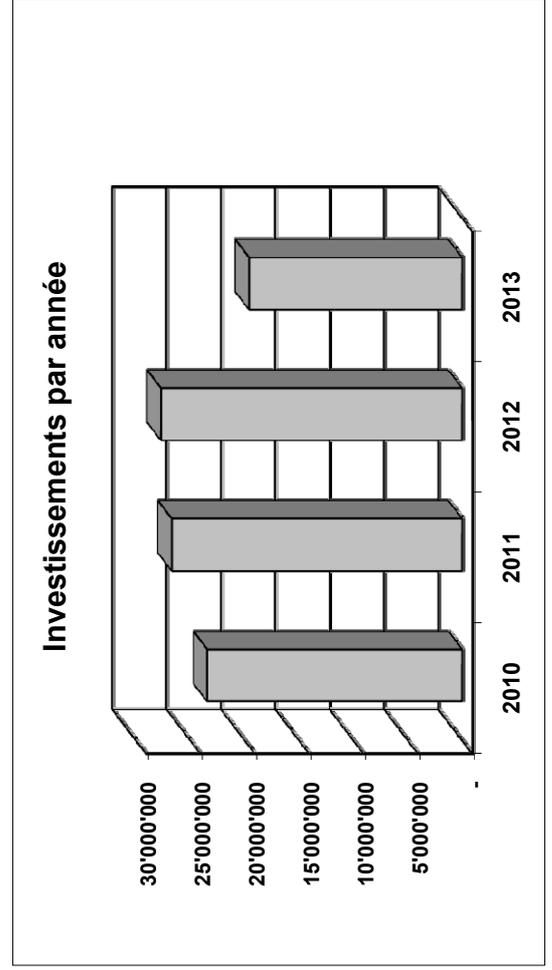
cf. les tableaux ci-après.

PLANIFICATION FINANCIERE 2010 / 2013

| CONSOLIDATION | Montants des crédits | | 2010 | | 2011 | | 2012 | | 2013 | | Total 2010 / 2013 | | |
|-----------------------------|----------------------|--------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|-------------------|-------------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Net |
| CHANCELLERIE | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| FINANCES | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| FORETS ET DOMAINES | 2'100'000 | 8'000'000 | 775'000 | 2'000'000 | 675'000 | 2'000'000 | 675'000 | 2'000'000 | 675'000 | 2'000'000 | 2'800'000 | 8'000'000 | -5'200'000 |
| AFFAIRES SOCIALES | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| TRAVAUX PUBLICS | 66'560'000 | 8'235'000 | 9'950'000 | 725'000 | 8'850'000 | 825'000 | 8'800'000 | 900'000 | 6'150'000 | 1'685'000 | 33'750'000 | 4'135'000 | 29'615'000 |
| URBANISME | 46'390'000 | 2'700'000 | 6'374'000 | 440'000 | 6'185'000 | 550'000 | 8'425'000 | - | 9'300'000 | 1'505'000 | 30'284'000 | 2'495'000 | 27'789'000 |
| POLICE | 11'815'000 | 1'500'000 | 2'927'000 | - | 2'000'000 | - | 3'950'000 | 500'000 | 1'275'000 | - | 10'152'000 | 500'000 | 9'652'000 |
| POLICE DU FEU | 2'150'000 | 1'075'000 | 1'850'000 | 925'000 | 300'000 | 150'000 | - | - | - | - | 2'150'000 | 1'075'000 | 1'075'000 |
| JEUNESSE ET INTEGRATION | 20'700'000 | - | 775'000 | - | 4'350'000 | - | 4'100'000 | - | 2'350'000 | - | 11'575'000 | - | 11'575'000 |
| AFFAIRES CULTURELLES | 10'780'000 | 4'150'000 | 1'650'000 | - | 4'130'000 | 300'000 | 2'250'000 | 1'000'000 | 1'250'000 | 1'000'000 | 9'280'000 | 2'300'000 | 6'980'000 |
| ENERGIES | 10'930'000 | - | 2'200'000 | - | 2'680'000 | - | 2'840'000 | - | 3'210'000 | - | 10'930'000 | - | 10'930'000 |
| SPORTS | 1'900'000 | 200'000 | 850'000 | 200'000 | 850'000 | 200'000 | 100'000 | - | 100'000 | - | 1'900'000 | 200'000 | 1'700'000 |
| TRANSPORTS | 6'550'000 | 2'055'000 | 1'75'000 | - | 980'000 | 273'000 | 1'495'000 | 542'000 | 2'175'000 | 715'000 | 4'825'000 | 1'530'000 | 3'295'000 |
| TOURISME | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| TOTAL | 179'875'000 | 27'915'000 | 27'526'000 | 4'090'000 | 31'000'000 | 4'298'000 | 32'635'000 | 4'942'000 | 26'485'000 | 6'905'000 | 117'646'000 | 20'235'000 | 97'411'000 |
| INVESTISSEMENTS NETS | | 151'960'000 | | 23'436'000 | | 26'702'000 | | 27'693'000 | | 19'580'000 | | | |

INVESTISSEMENTS NETS DE LA PLANIFICATION 2010 / 2013

| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | Total |
|-------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| CHANCELLERIE | - | - | - | - | - |
| FINANCES | - | - | - | - | - |
| FORETS ET DOMAINES | -1'225'000 | -1'325'000 | -1'325'000 | -1'325'000 | -5'200'000 |
| AFFAIRES SOCIALES | - | - | - | - | - |
| TRAVAUX PUBLICS | 9'225'000 | 8'025'000 | 7'900'000 | 4'465'000 | 29'615'000 |
| URBANISME | 5'934'000 | 5'635'000 | 8'425'000 | 7'795'000 | 27'789'000 |
| POLICE | 2'927'000 | 2'000'000 | 3'450'000 | 1'275'000 | 9'652'000 |
| POLICE DU FEU | 925'000 | 150'000 | - | - | 1'075'000 |
| JEUNESSE ET INTEGRATION | 775'000 | 4'350'000 | 4'100'000 | 2'350'000 | 11'575'000 |
| AFFAIRES CULTURELLES | 1'650'000 | 3'830'000 | 1'250'000 | 250'000 | 6'980'000 |
| ENERGIES | 2'200'000 | 2'680'000 | 2'840'000 | 3'210'000 | 10'930'000 |
| SPORTS | 850'000 | 650'000 | 100'000 | 100'000 | 1'700'000 |
| TRANSPORTS | 175'000 | 707'000 | 953'000 | 1'460'000 | 3'295'000 |
| TOURISME | - | - | - | - | - |
| TOTAL | 23'436'000 | 26'702'000 | 27'693'000 | 19'580'000 | 97'411'000 |



Planification des investissements 2010 / 2013

| NATURE DE L'INVESTISSEMENT | Date | Montant crédit voté | Recettes à recevoir | Dépenses 2010 | Recettes 2010 | Dépenses 2011 | Recettes 2011 | Dépenses 2012 | Recettes 2012 | Dépenses 2013 | Recettes 2013 | Total Dépenses | Total Recettes | Net |
|--|----------|---------------------|---------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|----------------|------------|
| FORETS ET DOMAINES | | | | 775'000 | 2'000'000 | 675'000 | 2'000'000 | 675'000 | 2'000'000 | 675'000 | 2'000'000 | 2'800'000 | 8'000'000 | -5'200'000 |
| Crédit de construction 2010 / 2013 | | | | 175'000 | | 175'000 | | 175'000 | | 175'000 | | 700'000 | 0 | 700'000 |
| Réfection des fermes et bâtiments | | 1'000'000 | | 250'000 | | 250'000 | | 250'000 | | 250'000 | | 1'000'000 | 0 | 1'000'000 |
| Acquisition et vente d'immeubles | | 1'000'000 | 8'000'000 | 250'000 | 2'000'000 | 250'000 | 2'000'000 | 250'000 | 2'000'000 | 250'000 | 2'000'000 | 1'000'000 | 8'000'000 | -7'000'000 |
| Centre de production viticole (caves) | | 100'000 | | 100'000 | | | | | | | | 100'000 | 0 | 100'000 |
| TRAVAUX PUBLICS | | | | 9'950'000 | 725'000 | 8'850'000 | 825'000 | 8'800'000 | 900'000 | 6'150'000 | 1'685'000 | 33'750'000 | 4'135'000 | 29'615'000 |
| Crédit de construction 2010 / 2013 | | | | 300'000 | | 300'000 | | 300'000 | | 300'000 | | 1'200'000 | 0 | 1'200'000 |
| Crédits de remplacement et d'acquisition de divers véhicules et machines | | 3'600'000 | | 900'000 | | 900'000 | | 900'000 | | 900'000 | | 3'600'000 | 0 | 3'600'000 |
| Rénovation de la zone piétonne | 03.07.06 | 2'500'000 | | 700'000 | | 300'000 | | | | | | 1'000'000 | 0 | 1'000'000 |
| Points de collecte des déchets enterrés | 18.12.06 | 6'990'000 | | 1'500'000 | | 1'500'000 | | | | | | 3'000'000 | 0 | 3'000'000 |
| Points de collecte des déchets recyclables | | 900'000 | 450'000 | 150'000 | 75'000 | 150'000 | 75'000 | 300'000 | 150'000 | 300'000 | 150'000 | 900'000 | 450'000 | 450'000 |
| PGEE mise en œuvre de la première étape | 06.02.06 | 13'500'000 | 1'350'000 | 2'000'000 | 300'000 | 2'000'000 | 300'000 | 2'000'000 | 300'000 | | | 6'000'000 | 900'000 | 5'100'000 |
| PGEE mise en œuvre de la deuxième étape | | 16'000'000 | 2'400'000 | | | | | | | 2'000'000 | 300'000 | 2'000'000 | 300'000 | 1'700'000 |
| STEP renouvellement équipement et adaptation | | 2'500'000 | 100'000 | 800'000 | | 850'000 | | 850'000 | | | | 2'500'000 | 0 | 2'500'000 |
| Deuxième étape du plan d'alignement No 85 "Quartier des Fahys" | | 1'000'000 | 500'000 | 1'000'000 | 100'000 | | 100'000 | | 100'000 | | 200'000 | 1'000'000 | 500'000 | 500'000 |
| Sites contaminés | | 2'400'000 | 1'400'000 | | | | | | | | | 0 | 0 | 0 |

Planification des investissements 2010 / 2013

| NATURE DE L'INVESTISSEMENT | Date | Montant crédit voté | Recettes à recevoir | Dépenses 2010 | Recettes 2010 | Dépenses 2011 | Recettes 2011 | Dépenses 2012 | Recettes 2012 | Dépenses 2013 | Recettes 2013 | Total Dépenses | Total Recettes | Net |
|--|------|---------------------|---------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|----------------|-----------|
| Ribaudes | | 470'000 | 235'000 | | 50'000 | | 50'000 | | 50'000 | | 35'000 | 0 | 185'000 | -185'000 |
| Alignement Portes Rouges | | 1'000'000 | | 400'000 | | 600'000 | | | | | | 1'000'000 | 0 | 1'000'000 |
| Crédits d'entretien du domaine public 2010-2013 | | 8'000'000 | 800'000 | 2'000'000 | 200'000 | 2'000'000 | 200'000 | 2'000'000 | 200'000 | 2'000'000 | 200'000 | 8'000'000 | 800'000 | 7'200'000 |
| Place Nurma-Droz | | 3'000'000 | 1'000'000 | 100'000 | | 200'000 | 100'000 | 2'400'000 | 100'000 | 300'000 | 800'000 | 3'000'000 | 1'000'000 | 2'000'000 |
| Aménagement Serrières-PMI | | 3'000'000 | | | | | | | | 300'000 | | 300'000 | 0 | 300'000 |
| Place de jeux, mise en conformité sécurité, nouvelle norme EN 1176 | | 500'000 | | 100'000 | | 50'000 | | 50'000 | | 50'000 | | 250'000 | 0 | 250'000 |

Planification des investissements 2010 / 2013

| NATURE DE L'INVESTISSEMENT | Date | Montant crédit voté | Recettes à recevoir | Dépenses 2010 | Recettes 2010 | Dépenses 2011 | Recettes 2011 | Dépenses 2012 | Recettes 2012 | Dépenses 2013 | Recettes 2013 | Total Dépenses | Total Recettes | Net |
|---|----------|---------------------|---------------------|------------------|----------------|------------------|----------------|------------------|---------------|------------------|------------------|-------------------|------------------|-------------------|
| URBANISME | | | | 6'374'000 | 440'000 | 6'185'000 | 550'000 | 8'425'000 | 0 | 9'300'000 | 1'505'000 | 30'284'000 | 2'495'000 | 27'789'000 |
| Crédit de construction 2010 / 2013 | | 1'400'000 | | 350'000 | | 350'000 | | 350'000 | | 350'000 | | 1'400'000 | 0 | 1'400'000 |
| Entretien lourd des bâtiments locatifs du patrimoine financier 2010-1013 | | 3'440'000 | | 860'000 | | 860'000 | | 860'000 | | 860'000 | | 3'440'000 | 0 | 3'440'000 |
| Droit de superficie Martenet | | | 90'000 | | 90'000 | | | | | | | 0 | 90'000 | -90'000 |
| Elaboration de plans directeurs sectoriels prévus par le plan d'aménagement communal | 06.05.02 | 300'000 | | 50'000 | | 50'000 | | 50'000 | | 50'000 | | 200'000 | 0 | 200'000 |
| EPIC, expertise du patrimoine immobilier communal, 1ère étape | | 700'000 | | 300'000 | | 300'000 | | 100'000 | | | | 700'000 | 0 | 700'000 |
| Assainissement énergétique "Cité de l'énergie", 6ème étape | | 400'000 | 60'000 | 100'000 | | 100'000 | 30'000 | 100'000 | | 100'000 | 30'000 | 400'000 | 60'000 | 340'000 |
| Bâtiment fbg de l'Hôpital 6, transformation en bureau et/ou logements | | 1'600'000 | | 1'000'000 | | 600'000 | | | | | | 1'600'000 | 0 | 1'600'000 |
| Entretien lourd des bâtiments locatifs du patrimoine administratif 2006-2010, crédit complémentaire | 12.01.09 | 1'000'000 | | 410'000 | | | | | | | | 410'000 | 0 | 410'000 |
| Entretien lourd des bâtiments locatifs du patrimoine administratif 2010-2013 | | 3'760'000 | | 630'000 | | 1'045'000 | | 1'045'000 | | 1'040'000 | | 3'760'000 | 0 | 3'760'000 |
| Crédit d'étude Jeunes-Rives | | 200'000 | | 100'000 | | 100'000 | | | | | | 200'000 | 0 | 200'000 |
| Aménagement des rives | | 15'000'000 | | | | | | | | 2'000'000 | | 2'000'000 | 0 | 2'000'000 |
| Aménagement de l'espace public rue Martenet à Serrières | | 500'000 | | | | | | | | 200'000 | | 200'000 | 0 | 200'000 |
| Programme "Nature en Ville", 2ème étape | 01.10.07 | 440'000 | 350'000 | 290'000 | 150'000 | | 120'000 | | | | | 290'000 | 270'000 | 20'000 |

Planification des investissements 2010 / 2013

| NATURE DE L'INVESTISSEMENT | Date | Montant crédit voté | Recettes à recevoir | Dépenses 2010 | Recettes 2010 | Dépenses 2011 | Recettes 2011 | Dépenses 2012 | Recettes 2012 | Dépenses 2013 | Recettes 2013 | Total Dépenses | Total Recettes | Net |
|---|----------|---------------------|---------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|----------------|-----------|
| OIBT, mise aux normes | 12.01.09 | 1'700'000 | | 484'000 | | | | | | | | 484'000 | 0 | 484'000 |
| Construction passerelle Gare-Mail | | 1'000'000 | 500'000 | 200'000 | 100'000 | 800'000 | 400'000 | | | | | 1'000'000 | 500'000 | 500'000 |
| Rue de l'Evoile 37. Rénovation et assainissement énergétique de l'enveloppe. | | 800'000 | | | | 180'000 | | 620'000 | | | | 800'000 | 0 | 800'000 |
| Av. DuPeyrou 1-3. Hôtel DuPeyrou. Rénovation, assainissement énergétique et restauration de l'enveloppe et des locaux | | 3'200'000 | 300'000 | | | | | 2'000'000 | | 1'200'000 | 300'000 | 3'200'000 | 300'000 | 2'900'000 |
| Rue de la Collégiale 6, 8 et 10. Assainissements des toitures, des façades nord et chauffage | | 1'500'000 | | 500'000 | | | | 500'000 | | | | 1'500'000 | 0 | 1'500'000 |
| Rte de Pierre-à-Bot 30-32. Rén. et ass. énerg. des enveloppes. Rén. et mise aux normes des locaux. | | 2'000'000 | | | | | | 1'000'000 | | 1'000'000 | | 2'000'000 | 0 | 2'000'000 |
| Restauration murs colline du Château AJ | | 500'000 | | | | | | 250'000 | | 250'000 | | 500'000 | 0 | 500'000 |
| Démolition du Collège primaire de la Maladière | 29.06.09 | 450'000 | | 450'000 | | | | | | | | 450'000 | 0 | 450'000 |
| Aménagement de l'espace public et paysager dans le secteur de Montruz | | 750'000 | | | | | | 250'000 | | 250'000 | | 500'000 | 0 | 500'000 |
| Barrières, place du Port | | 300'000 | | 300'000 | | | | | | | | 300'000 | 0 | 300'000 |
| Réaménagement de l'espace public lié au PQ CSEM-IMT-EPFL | | 2'600'000 | 750'000 | | | 1'300'000 | | 1'300'000 | | | 750'000 | 2'600'000 | 750'000 | 1'850'000 |
| Réaménagement parc public des Cadolles | | 200'000 | 100'000 | 200'000 | 100'000 | | | | | | | 200'000 | 100'000 | 100'000 |
| Passerelle piéton/deux roues Fahys-Gare | | 1'500'000 | 300'000 | | | | | | | 1'500'000 | 300'000 | 1'500'000 | 300'000 | 1'200'000 |

Planification des investissements 2010 / 2013

| NATURE DE L'INVESTISSEMENT | Date | Montant crédit voté | Recettes à recevoir | Dépenses 2010 | Recettes 2010 | Dépenses 2011 | Recettes 2011 | Dépenses 2012 | Recettes 2012 | Dépenses 2013 | Recettes 2013 | Total Dépenses | Total Recettes | Net |
|--|----------|---------------------|---------------------|------------------|----------------|------------------|----------------|------------------|----------------|------------------|---------------|-------------------|------------------|------------------|
| Ascenseur Usines-Amandiers | | 1'150'000 | 250'000 | 150'000 | | | | | | 500'000 | 125'000 | 650'000 | 125'000 | 525'000 |
| POLICE | | | | 2'927'000 | 0 | 2'000'000 | 0 | 3'950'000 | 500'000 | 1'275'000 | 0 | 10'152'000 | 500'000 | 9'652'000 |
| Crédit de construction 2010 / 2013 | | 200'000 | | 50'000 | | 50'000 | | 50'000 | | 50'000 | | 200'000 | 0 | 200'000 |
| Signalisation lumineuse | | 395'000 | | 395'000 | | | | | | | | 395'000 | 0 | 395'000 |
| 3ème étape du plan de stationnement | 30.06.08 | 4'825'000 | 1'000'000 | 1'000'000 | | 1'000'000 | | 1'000'000 | | 825'000 | | 3'825'000 | 0 | 3'825'000 |
| Acquisition et adaptation de radars | 26.09.05 | 795'000 | | 182'000 | | | | | | | | 182'000 | 0 | 182'000 |
| Sécurisation du trafic et des passages piétons | | 1'400'000 | | 350'000 | | 350'000 | | 350'000 | | 350'000 | | 1'400'000 | 0 | 1'400'000 |
| Aménagement du quartier G | | 600'000 | | 400'000 | | 50'000 | | 50'000 | | 50'000 | | 550'000 | 0 | 550'000 |
| Désaffectation du quartier A | | 100'000 | | 50'000 | | 50'000 | | | | | | 100'000 | 0 | 100'000 |
| Crédit d'étude fours crématatoires | | 100'000 | | 100'000 | | | | | | | | 100'000 | 0 | 100'000 |
| Révision entretien lourd du four | | 400'000 | | 400'000 | | | | | | | | 400'000 | 0 | 400'000 |
| Changement de four | | 3'000'000 | 500'000 | | | 500'000 | | 2'500'000 | 500'000 | | | 3'000'000 | 500'000 | 2'500'000 |
| POLICE DU FEU | | | | 1'850'000 | 925'000 | 300'000 | 150'000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2'150'000 | 1'075'000 | 1'075'000 |
| Camion Pionnier lourd | | 500'000 | 250'000 | 500'000 | 250'000 | | | | | | | 500'000 | 250'000 | 250'000 |
| Camion échelle EPA 30M | | 1'200'000 | 600'000 | 1'200'000 | 600'000 | | | | | | | 1'200'000 | 600'000 | 600'000 |
| Camion multiift pour berce | | 300'000 | 150'000 | | | 300'000 | 150'000 | | | | | 300'000 | 150'000 | 150'000 |
| Berce pour concept "mousse" | | 150'000 | 75'000 | 150'000 | 75'000 | | | | | | | 150'000 | 75'000 | 75'000 |

Planification des investissements 2010 / 2013

| NATURE DE L'INVESTISSEMENT | Date | Montant crédit voté | Recettes à recevoir | Dépenses 2010 | Recettes 2010 | Dépenses 2011 | Recettes 2011 | Dépenses 2012 | Recettes 2012 | Dépenses 2013 | Recettes 2013 | Total Dépenses | Total Recettes | Net |
|--|----------|---------------------|---------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|----------------|------------|
| JEUNESSE ET INTEGRATION | | | | 775'000 | 0 | 4'350'000 | 0 | 4'100'000 | 0 | 2'350'000 | 0 | 11'575'000 | 0 | 11'575'000 |
| Rénovation du collège des Terreaux | 02.04.07 | 1'800'000 | | 125'000 | | | | | | | | 125'000 | 0 | 125'000 |
| Rénovation intérieure du collège des Terreaux | 03.02.03 | 3'450'000 | | | | | | | | | | 0 | 0 | 0 |
| Collège du Crêt-du-Chêne, rénovation complète | | 1'100'000 | | 100'000 | | 2'300'000 | | 2'300'000 | | 2'300'000 | | 7'000'000 | 0 | 7'000'000 |
| Av. du 1er -Mars 2b.Collège de la Promenade Sud. Rénovation complète. | | 4'250'000 | | 500'000 | | 2'000'000 | | 1'750'000 | | | | 4'250'000 | 0 | 4'250'000 |
| Sécurisation des cours d'école | | 200'000 | | 50'000 | | 50'000 | | 50'000 | | 50'000 | | 200'000 | 0 | 200'000 |
| AFFAIRES CULTURELLES | | | | 1'650'000 | 0 | 4'130'000 | 300'000 | 2'250'000 | 1'000'000 | 1'250'000 | 1'000'000 | 9'280'000 | 2'300'000 | 6'980'000 |
| Crédit de construction 2010 / 2013 | | 200'000 | | 50'000 | | 50'000 | | 50'000 | | 50'000 | | 200'000 | 0 | 200'000 |
| Millénaire 2011 | 04.05.09 | 1'080'000 | | 500'000 | | 580'000 | | | | | | 1'080'000 | 0 | 1'080'000 |
| Restauration et mise en valeur de la Collégiale | 30.06.08 | 8'300'000 | 4'150'000 | 1'000'000 | | 2'600'000 | 300'000 | 2'200'000 | 1'000'000 | 1'200'000 | 1'000'000 | 7'000'000 | 2'300'000 | 4'700'000 |
| Renouvellement matériel son et lumière de la Case à chocs | | 150'000 | | | | 150'000 | | | | | | 150'000 | 0 | 150'000 |
| Esplanade Léopold-Robert 1. MAH. Sécurisation et mise aux normes des accès livraison et public | | 400'000 | | 100'000 | | 100'000 | | | | | | 200'000 | 0 | 200'000 |
| Rénovation MEN, première étape, réfection et isolation du toit de la Villa de Pury | | 650'000 | | 650'000 | | | | | | | | 650'000 | 0 | 650'000 |

Planification des investissements 2010 / 2013

| NATURE DE L'INVESTISSEMENT | Date | Montant crédit voté | Recettes à recevoir | Dépenses 2010 | Recettes 2010 | Dépenses 2011 | Recettes 2011 | Dépenses 2012 | Recettes 2012 | Dépenses 2013 | Recettes 2013 | Total Dépenses | Total Recettes | Net |
|---|------|---------------------|---------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|----------------|------------|
| ENERGIES | | | | 2'200'000 | 0 | 2'680'000 | 0 | 2'840'000 | 0 | 3'210'000 | 0 | 10'930'000 | 0 | 10'930'000 |
| Crédit de construction 2010 / 2013 | | 600'000 | | 150'000 | | 150'000 | | 150'000 | | 150'000 | | 600'000 | 0 | 600'000 |
| Production - Projets particuliers | | 2'490'000 | | 40'000 | | 6'10'000 | | 8'10'000 | | 1'030'000 | | 2'490'000 | 0 | 2'490'000 |
| Production - Etudes | | 320'000 | | 50'000 | | 120'000 | | 100'000 | | 50'000 | | 320'000 | 0 | 320'000 |
| Distribution - Renouvellement | | 6'400'000 | | 1'650'000 | | 1'530'000 | | 1'530'000 | | 1'690'000 | | 6'400'000 | 0 | 6'400'000 |
| Distribution - Extensions mineures | | 400'000 | | 100'000 | | 100'000 | | 100'000 | | 100'000 | | 400'000 | 0 | 400'000 |
| Distribution, comptage et commande | | 720'000 | | 210'000 | | 170'000 | | 150'000 | | 190'000 | | 720'000 | 0 | 720'000 |
| SPORTS | | | | 850'000 | 0 | 850'000 | 200'000 | 100'000 | 0 | 100'000 | 0 | 1'900'000 | 200'000 | 1'700'000 |
| Crédit de construction 2010 / 2013 | | 400'000 | | 100'000 | | 100'000 | | 100'000 | | 100'000 | | 400'000 | 0 | 400'000 |
| Chanet, réfection terrains | | 400'000 | | 200'000 | | 200'000 | | | | | | 400'000 | 0 | 400'000 |
| Nid-du-Crô, Phase II Holistic-Concerto, Pose capteurs solaires et photovoltaïques | | 1'100'000 | 200'000 | 550'000 | | 550'000 | 200'000 | | | | | 1'100'000 | 200'000 | 900'000 |
| TRANSPORTS | | | | 175'000 | 0 | 980'000 | 273'000 | 1'495'000 | 542'000 | 2'175'000 | 715'000 | 4'825'000 | 1'530'000 | 3'295'000 |
| 2ème train de mesures en faveur d'une mobilité durable | | 500'000 | 25'000 | 50'000 | | 75'000 | | 75'000 | | 75'000 | 25'000 | 275'000 | 25'000 | 250'000 |
| Programme en faveur du trafic d'agglomération financé par le DETEC (35%) | | 5'800'000 | 2'030'000 | | | 780'000 | 273'000 | 1'420'000 | 542'000 | 2'100'000 | 690'000 | 4'300'000 | 1'505'000 | 2'795'000 |
| Fun'ambule Révision véhicules | | 250'000 | | 125'000 | | 125'000 | | | | | | 250'000 | 0 | 250'000 |

Suivi des mesures du programme politique 2006-2009

Etat de la mesure (définition) :

| | | |
|---|-----------------|-------------------|
| Objectif atteint, décision politique prise: | Mesure réalisée | 60 (72%) |
| En cours de réalisation: | En cours | 9 (11%) |
| Réflexions en cours: | A l'étude | 12 (15%) |
| Aucune mesure prise: | Abandonnée | 2 (2%) |
| | Total | 83 (100%) |

| No | Qui | Démarche, procédure, décision politique | Suivi de la mesure | Etat de la mesure |
|----|-------------|--|--|-------------------|
| 1 | CC/Finances | Elargir l'offre des prestations aux partenaires de l'agglomération | Signature à fin novembre 2005 d'une convention intercommunale en matière d'orthophonie. Développement de collaborations par le CEG au niveau des communes (46 d'entre elles sont partenaires), des institutions subventionnées, et en 2007 avec la ville de Lausanne et l'OFS. Dès 2009 avec le canton du Jura. Plusieurs conventions ont été passées en matière sociale, de santé et au niveau des infrastructures. | Réalisée |

| | | | | |
|---|-----------|---|--|----------|
| 2 | Urbanisme | Dans le cadre du RUN, mettre en place un véritable contrat d'agglomération | <p>Contrat d'agglomération. <i>Contrat du Réseau des trois villes</i> 03.04.2008.</p> <p>Rapport d'information des CC aux CG du Réseau des trois villes sur le contrat d'agglomération CG 03.03.2009.</p> | Réalisée |
| 3 | J+I | Revoir l'organisation des Autorités scolaires et la répartition des compétences | Remplacement de la commission scolaire par un Conseil d'établissement scolaire consultatif avec effet à la rentrée 2009-2010. (Arrêté du Conseil général du 8 juin 2009) | Réalisée |
| 4 | Finances | Solliciter la révision de la péréquation financière intercommunale dans la perspective d'une meilleure reconnaissance des charges d'agglomération | Commission du Grand Conseil formée le 24 janvier 2006. Jusqu'à ce jour, la Commission n'est pas entrée en matière pour accroître la compensation des charges de centre, malgré l'initiative communale adoptée par le Conseil général dans ce sens. La Commission a suspendu ses travaux. | Réalisée |
| 5 | J+I | Solliciter un siège au Conseil de l'Université | Obtention d'un siège, selon arrêté du Conseil d'Etat du 23 novembre 2005. | Réalisée |

| | | | | |
|---|----------|---|--|-----------|
| 6 | Finances | Analyser, puis réviser le Statut du personnel communal | Analyse comparative du Statut avec celui d'autres villes et cantons effectuée par le Service juridique. Les négociations avec les associations de personnel en vue d'une réforme fondamentale seront entreprises en 2009. | A l'étude |
| 7 | Finances | Entamer l'étude tendant à la création d'une Caisse de pensions unique de la fonction publique neuchâteloise | Rapport au Conseil général no 08-009 adopté le 7 avril 2008. Rapport complémentaire au Conseil général no 08-014 adopté le 1 ^{er} septembre 2008. | Réalisée |
| 8 | Finances | Initier le processus d'assainissement de la Caisse de pensions du personnel communal | Rapport au Conseil général no 06-024 adopté par le Conseil général le 6 novembre 2006. Entrée en vigueur des mesures d'assainissement le 1 ^{er} janvier 2007. | Réalisée |
| 9 | CC | Maintenir un large pouvoir de décision de proximité | Les contrats d'agglomération de l'Association des trois Villes et de la communauté urbaine du littoral ont été signés. Ils reposent sur le principe de subsidiarité qu'il conviendra de développer. Les Etats généraux des communes sont lancés. | En cours |

| | | | | |
|----|-----------|--|--|-----------|
| 10 | Finances | Reconstituer la fortune nette à hauteur de 5 millions | 7 millions de francs atteint au 31.12.2006 grâce au bénéfice de l'exercice 2006 et aux bénéfices réalisés sur les ventes de terrains. Objectif consistant à porter la fortune à 12 millions de francs au 31.12.07 figure dans le rapport relatif au budget 2007. | Réalisée |
| 11 | Finances | Maintenir la fiscalité tant et aussi longtemps que l'objectif relatif à la fortune nette n'est pas atteint | Pas de proposition de modification du coefficient dont le taux reste à 62%. Absorption des effets de la révision de la loi cantonale sur les contributions directes (Lodir) en faveur des familles entraînant une diminution de recettes de 2,2 millions de francs dès 2008. | Réalisée |
| 12 | Finances | Limiter les investissements à 113 millions pour freiner la progression de l'endettement | Correction de la planification quadriennale 2006-2009 compte tenu de Sirun : le niveau des investissements nets est réduit à 88,4 millions de francs pour 2006 à 2009. | Réalisée |
| 13 | Finances | Respecter l'enveloppe des investissements de la planification quadriennale 2006-2009 | Le niveau des investissements nets devrait atteindre 63 millions de francs, montant ne dépassant pas l'enveloppe des investissements de la planification quadriennale 2006-2009. L'enveloppe sera donc respectée. | Réalisée |
| 14 | Urbanisme | Inventorier, évaluer et informatiser les bâtiments du patrimoine financier et administratif (planification quadriennale 2006-2009, section de l'urbanisme) | Mesure reprise dans la planification 2010-2013. | A l'étude |

| | | | | |
|----|-----------|--|--|-----------|
| 15 | Urbanisme | Entretien suffisamment le patrimoine pour en maintenir sa valeur | Mesure reprise dans la planification 2010-2013. | A l'étude |
| 16 | SI | Plan directeur stratégique 2005-2009 (planification financière quadriennale, section des services industriels) | Rapport accepté par le Conseil général. | Réalisée |
| 17 | Sports | Réfection du terrain de football du Chanet (planification financière quadriennale 2006-2009, section des sports) | Dans la perspective de la création éventuelle d'un centre de formation de football, le projet est reporté pour la planification financière 2010-2013. | A l'étude |
| 18 | Sports | Réfection des installations énergétiques, de la chaufferie de l'étanchéité et du filtre à sable des piscines du Nid-du-Crô (planification financière quadriennale 2006-2009, section des sports) | Rapport d'information 06-010 du Conseil communal concernant l'assainissement des filtres à sable des piscines du Nid-du-Crô accepté par le Conseil général le 8 mai 2006 et Rapport 06-018 du Conseil communal concernant une demande de crédit relative à la construction d'une nouvelle chaufferie et l'installation d'une pompe à chaleur aux piscines du Nid-du-Crô accepté par le Conseil général le 6 novembre 2006. Voir pt 78 | Réalisée |

| | | | | |
|----|-----------|---|--|-----------|
| 19 | TP | Renouveler et entretenir le domaine public (planification financière quadriennale 2006-2009, section des travaux publics) | Rapport 06-009 du Conseil communal concernant une demande de crédit relative au programme d'entretien du domaine public et aux aménagements nécessaires à la réalisation de la Maladière ainsi qu'à la mise en service d'une nouvelle ligne de transports publics reliant la piscine, le parking du Nid-du-Crô et la Maladière au centre-ville accepté par le Conseil général le 8 mai 2006. | Réalisée |
| 20 | TP | Mettre en oeuvre la première étape du PGEE (planification financière quadriennale 2006-2009, section des travaux publics) | Rapport 05-026 du Conseil communal concernant l'adoption du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) et une demande de crédit pour les premières mesures accepté par le Conseil général le 6 février 2006. | Réalisée |
| 21 | TP | Renouvellement et équipements et automation de la STEP (planification financière quadriennale 2006-2009, section des travaux publics) | | A l'étude |
| 22 | Urbanisme | Aménager les rives (planification financière quadriennale 2006-2009, section de l'urbanisme) | Rapport 08-022 du 06.10.2008. Rapport 09-003 du 16.02.2009. | En cours |
| 23 | Urbanisme | Aménager l'espace public et paysager Monruz Sud (planification financière quadriennale 2006-2009, section de l'urbanisme) | Rapport planifié pour 2010. | A l'étude |
| 24 | Urbanisme | Aménager le secteur Quai Louis-Perrier/Bains des Dames (planification financière quadriennale 2006-2009, section de l'urbanisme) | Décision du Conseil général du 26 septembre 2005. | Réalisée |

| | | | | |
|----|-----------|---|--|-----------|
| 28 | Tourisme | Participer à la réalisation d'une auberge de jeunesse (planification financière quadriennale 2006-2009, section du tourisme) | Rapport 08-008 concernant les transactions immobilières, l'octroi d'une subvention d'investissement et le cautionnement d'emprunts pour contribuer à la construction d'une auberge de jeunesse, du 13 mars 2008. Arrêtés liés à ce rapport acceptés par le Conseil général le 21 avril 2008. | Réalisée |
| 29 | Urbanisme | Restaurer et mettre en valeur la Collégiale (planification financière quadriennale 2006-2009, section de l'urbanisme) | Rapport 08-011 accepté par le CG le 30.06.2008. | Réalisée |
| 30 | Urbanisme | Aménager l'espace public dans le secteur de Serrières (planification financière quadriennale 2006-2009, section de l'urbanisme) | Procédure suspendue suite à l'opposition au projet immobilier Tivoli/Martenet. | A l'étude |
| 31 | Police | Soutenir les marchés de printemps, d'automne au Jardin anglais et de Noël | | Réalisée |
| 32 | Culture | Soutenir Festi'Neuch sur le site des Jeunes-Rives | Subvention ordinaire annuelle de 20'000 francs accordée le 12 janvier 2009. | Réalisée |
| 33 | Culture | Soutenir le Festival international du film fantastique sur le Quai Ostervald | Subvention ordinaire annuelle de 20'000 francs accordée le 12 janvier 2009. | Réalisée |
| 34 | Culture | Soutenir le Busker's Festival | | Réalisée |
| 35 | Finances | Soutenir l'Association pour la revitalisation du Centre-Ville | CG du 27 mars 2006 City Manager. | Réalisée |

| | | | | |
|----|------------|---|---|-----------|
| 36 | Transports | Prolonger le Littoral vers l'est | Nouvelle ligne 11 : OK CG 8 mai 2006 (Maladière-Piscines du Nid-du-Crô). | Réalisée |
| 37 | Transports | Compléter la desserte des quartiers de Serrières, du Mail, du Crêt-Taconnet, des Cadolles et de Monruz | | A l'étude |
| 38 | Transports | Elaborer un plan directeur de la mobilité douce et réaliser un programme d'actions y relatif (planification financière quadriennale 2006-2009, section des transports) | | En cours |
| 39 | Transports | Poursuivre l'action « Neuchâtel Roule » | | Réalisée |
| 40 | Transports | Deuxième train de mesures en faveur d'une mobilité durable (planification financière quadriennale 2006-2009, section des transports) | Mesure inscrite dans la planification 2010-2013. | A l'étude |
| 41 | Transports | Réaliser le programme d'actions « plan de mobilité professionnelle » (planification financière quadriennale 2006-2009, section des transports) | | En cours |
| 42 | Urbanisme | Agenda 21, mettre en œuvre en particulier les actions 2 (énergie et transports dans l'administration) et 3 (mobilité durable) - (planification financière quadriennale 2006-2009, section de l'urbanisme) | Rapport accepté par le Conseil général le 1 ^{er} octobre 2007. | Réalisée |
| 43 | Police | Troisième étape du plan de stationnement (planification financière quadriennale 2006-2009, section de la police), Élargissement de la zone bleue aux quartiers périphériques et mise en stationnement payant du centre-ville | Arrêtés d'application 30 janvier 2006. Rapport au CG 06-008 renvoyé en commission le 12 juin 2006. Décision du CG, rapport final de la Commission spéciale du plan de stationnement III, accepté le 30.06.2008. | Réalisée |

| | | | | |
|----|----------------|---|--|-----------|
| 44 | Police | Développer la collaboration avec la police cantonale (« Police 2006 ») | Guichet réception réalisé et dispositif commun police-secours réalisé. | Réalisée |
| 45 | Police | Harmoniser au niveau cantonal la formation du personnel de police | Réalisée au sein de l'école régionale de police de Colombier. | Réalisée |
| 46 | Police | Renforcer les missions de la police de proximité | Création de postes spécifiquement attachés aux quartiers et par le renforcement de la brigade urbaine. | Réalisée |
| 47 | Police/ J+I | Mettre en place un Observatoire local de la sécurité et de la cohésion sociale | Observatoire créé. Enquête mars 2006. | Réalisée |
| 48 | PolFeu | Regrouper les services d'intervention feu et sanitaire et de prévention dans la caserne de la Maladière pour un renforcement de leur collaboration (planification financière quadriennale 2006-2009, section de la police du feu) | Rapport accepté par la Conseil général le 16 janvier 2006, Crédit d'équipements complémentaires nouvelle caserne du SIS. | Réalisée |
| 49 | PolFeu | Développer un instrument intercommunal de sécurité (feu, sanitaire et Pci) | le SDILC (service de défense incendie du Littoral centre) avec les communes de Corcelles, Peseux, et Auvernier. | Réalisée |
| 50 | PolFeu | Répartir les missions avec le SIS de La Chaux-de-Fonds | A l'étude dans la commission sécurité de l'Association des trois Villes et le comité de pilotage cantonal Pompiers 2009. | A l'étude |

| | | | | |
|----|--------------|--|--|----------|
| 51 | Police | Poursuivre le concept de modération de la circulation (planification financière quadriennale 2006-2009, section de la police) | Les zones 12, 13 et V réalisées en 2006. les zones 10, IV et III ont été mises en place au printemps 2007, la zone 9 a fait l'objet d'un recours. les zones 1,2,3, 8 et I déjà existantes, ont été mises en conformité en 2007. les zones 4, II, ont été réalisées en 2008. Les zones 7, 14 et VI ont été réalisés fin 2009. Les zones 5, 6 et 11 seront réalisées en 2010. | Réalisée |
| 52 | J+I | Elaborer un plan de prévention dans les écoles (santé, feu, sécurité publique, sport) | Mise en place d'un protocole de « Gestion des situations critiques » | En cours |
| 53 | J+I | Créer une direction chargée spécifiquement des questions d'intégration (de la jeunesse, des nouveaux arrivants, des nouveaux retraités et, plus généralement, des personnes désinsérées professionnellement et socialement) ainsi que des relations entre les autorités et les associations de quartier ou autres comités citoyens | Mise sur pied de la Section Jeunesse et Intégration (voir organigramme). | Réalisée |
| 54 | J+I | Encourager les mesures d'auto-organisation de la population (Pédibus, Parents de jour, etc.) | Inauguration en octobre 2008 de l'Hôtel des Associations | Réalisée |
| 55 | J+I | Participer activement aux manifestations « Neuchâtoï » | | Réalisée |
| 56 | J+I / Sports | Etudier les moyens de développer l'animation socioculturelle dans les quartiers | Démarrage du projet pilote Anim'Action dans les quartiers de Serrières et Pierre-à-Bot dès l'été 2008. | Réalisée |

| | | | | |
|----|--------------|---|----------|--|
| 57 | Urbanisme | Mettre sur pied, en collaboration avec les gérances privées, des cours de formation à l'intention des concierges sur la dimension sociale de leur fonction | Réalisée | |
| 58 | J+I | Regrouper au sein d'un même service les trois piliers de l'accueil extrafamilial (petite enfance, centres de vie pour écoliers, parents de jour) | Réalisée | Création de l'Unité Enfance au sein de la section Jeunesse & Intégration à fin avril 2006. |
| 59 | J+I | Créer un secteur en charge des actions en faveur des adolescents et jeunes adultes (Conseil et Parlement des Jeunes, Semestre de motivation, relations avec la Fondation Job Service et le Village d'artisans, relations avec le Centre de loisirs, Alterconnexion, etc.) | Réalisée | Mise en place au sein de la section Jeunesse & Intégration. |
| 60 | J+I | Systématiser le dialogue entre les responsables des différents secteurs des activités en faveur de la jeunesse | En cours | Intégration de la responsable de l'Unité enfance de la section Jeunesse et Intégration au sein du Conseil d'établissement scolaire |
| 61 | J+I / Sports | Collaborer avec le Centre de loisirs et les associations de quartier afin d'y développer l'animation socio-culturelle et sportive | En cours | Mise en place d'un groupe de contact interdépartemental en lien avec le Centre de loisirs afin de favoriser le dialogue social dans le cadre de l'utilisation des places de jeux et de sports de quartier. Voir également point 56. |

| | | | | |
|----|-----------------------|--|--|---|
| 62 | Aff. sociales | Mettre en place un guichet social unique | <p>1^{ère} phase : régionalisation (Ville pas concernée).</p> <p>2^{ème} phase : regroupement de l'Aide sociale et de l'Agence AVS.</p> <p>3^{ème} phase : guichet unique pour l'ensemble des prestations délivrées sous condition de ressources (suppose la mise en place, par le canton, de divers outils en cours d'élaboration).</p> | <p>1^{ère} phase : réalisée,</p> <p>2^{ème} phase : réalisée,</p> <p>3^{ème} phase : en cours</p> |
| 63 | Aff. sociales | Poursuivre les mesures de partenariat au niveau régional | <p>Convention en matière d'orthophonie.</p> <p>Convention sur le guichet social unique signée avec les communes de Valangin et Fenin-Vilars-Saules.</p> | Réalisée |
| 64 | Aff. Sociales/ J+I | Réorganiser les services concernés de l'Administration communale | <p>Réorganisation et nouvelle dénomination des dicastères Jeunesse & Intégration ainsi que Santé & Affaires sociales.</p> <p>Regroupement physique de l'Aide sociale, de l'Agence AVS-AI, du Planning familial et du Centre d'Orthophonie.</p> | Réalisée |
| 65 | SI | Entretien et renouveler les réseaux et les infrastructures pour maintenir l'âge moyen de nos équipements, ce qui nécessite un investissement annuel de l'ordre de 10'000'000 francs/an (planification financière quadriennale 2006-2009, section des services industriels) | Repris par VITEOS. | Réalisée |

| | | | | |
|----|------------------|---|--|-----------|
| 66 | SI | Réaliser les projets de centrales de production renouvelables pour assurer notre propre production à hauteur de 20% (planification financière quadriennale 2006-2009, section des services industriels) | Rapport accepté par le Conseil général. | Réalisée |
| 67 | SI | Flargir les collaborations avec les communes de l'agglomération propriétaires de leurs réseaux, voire rachat de ces derniers selon les opportunités qui se présentent | | A l'étude |
| 68 | SI | Instituer une collaboration étroite, voire regroupement avec SIM SA | Selon décision du CG du 02.07.2007. | Réalisée |
| 69 | SI | Intensifier l'information aux consommateurs pour tendre vers une utilisation plus rationnelle de l'énergie | Stand 2006 salon expo du port. | Réalisée |
| 70 | SI | Mettre en œuvre la contribution de 0,5 ct/kWh pour financer la fonds de renouvellement de nos unités de production | Dès le 1 ^{er} novembre 2006. | Réalisée |
| 71 | Urbanisme/ SI | Dans le cadre de l'Agenda 21, poursuivre les mesures internes à la Ville pour diminuer sa propre consommation | | Réalisée |
| 72 | Sports | Ecole du sport : poursuivre les efforts de promotion du sport envers la population en général ; développer l'offre pour les adultes | Voir pt.26 et 73. | Réalisée |
| 73 | Sports | Camps sportifs : consolider leur organisation ainsi que la mise en place du Centre de Découvertes Sportives ; développer des prestations à l'intention des enfants en surcharge pondérale | Ouverture du Centre de Découvertes Sportives : plus de 200 enfants inscrits régulièrement. | Réalisée |

| | | | | |
|----|--------|---|--|-----------------|
| 74 | Sports | <p>places de sport et animation de quartier : poursuivre l'entretien et l'assainissement des places en collaboration avec le Service des parcs et promenades ; organiser des animations en privilégiant l'implication des utilisateurs et la sensibilisation de ces derniers au soin à apporter au matériel mis à disposition et à l'impact des nuisances sonores</p> | <p>Rencontres de quartier avec les protagonistes.</p> | <p>Réalisée</p> |
| 75 | Sports | <p>Stade de la Maladière : terminer les travaux, élaborer le concept de gestion et d'exploitation, procéder à l'ouverture du stade en 2007</p> | <p>Rapport 06-009 du Conseil communal concernant une demande de crédit relative au programme d'entretien du domaine public et aux aménagements nécessaires à la réalisation de la Maladière ainsi qu'à la mise en service d'une nouvelle ligne de transports publics reliant la piscine, le parking du Nid-du-Crô et la Maladière au centre-ville accepté par le Conseil général le 8 mai 2006 et Rapport 06-019 du Conseil communal relatif à une demande de crédit concernant l'exploitation du stade et la copropriété du complexe de 'La Maladière' accepté par le Conseil général le 2 octobre 2006. Inauguration du stade le 18 février 2007. Inauguration du complexe de la Maladière du 22-24 juin 2007.</p> | <p>Réalisée</p> |

| | | | | |
|----|--------|---|---|-----------|
| 76 | Sports | Stade de Pierre-à-Bot : terminer la construction et mise en fonction | Rapport 06-013 du Conseil communal au concernant une demande de crédit complémentaire pour la réalisation du stade de football à Pierre-à-Bot et une demande de crédit pour la réalisation de la première étape du plan directeur sectoriel de Pierre-à-Bot accepté par le Conseil général le 3 juillet 2006. Premier match le 5 août 2007. | Réalisée |
| 77 | Sports | Parc immobilier sportif : élaborer un concept directeur d'assainissement et d'entretien | A intégrer dans une prochaine planification quadriennale. | A l'étude |
| 78 | Sports | Piscines : diminuer la consommation d'énergie et poursuivre les travaux de réfection dus au vieillissement des infrastructures. Pour le complexe du Nid-du-Crô : réaliser une nouvelle chaufferie | Voir pt. 18. | Réalisée |
| 79 | Sports | Cité Joie : développer un concept marketing tenant compte de l'évolution du marché : développer une promotion et une gestion autonome sur place | Bâtiment loué à un tiers professionnel à Haute-Nendaz dans le courant 2009 afin d'optimiser son exploitation. | Réalisée |

| | | | |
|----|---|--|------------|
| 80 | Sports Accueil du siège de la Fédération internationale de gymnastique et développement de ses activités à Neuchâtel | <p>Rapport 06-006 du Conseil communal concernant l'établissement de la Fédération internationale de gymnastique (FIG) à Neuchâtel, l'achat du bâtiment sis route des Falaises 74 et la réfection de son bassin de natation accepté par le Conseil général le 13 mars 2006.</p> <p>Les retards dans la concrétisation du projet de rénovation du bâtiment ont amenés la FIG à renoncer en 2008 à installer son siège à Neuchâtel.</p> | Abandonnée |
| 81 | Sports Rapport d'information sur la politique du sport de la Ville de Neuchâtel | | En cours |
| 82 | ACU Supprimer la taxe sur les spectacles | | En cours |
| 83 | Culture Rapport d'information sur la réorientation de la politique culturelle | <p>Plan stationnement:</p> <p>Commission du Conseil général chargée d'examiner le rapport du Conseil communal.</p> | A l'étude |

